



MOISSY
CRAMAYEL



2022-2025

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Sommaire

1) Le diagnostic et état des lieux	Pages 5 à 66
Les données démographiques et sociales	Pages 6 à 31
L'offre éducative	Pages 32 à 40
Les accueils de loisirs	Pages 41 à 50
L'offre d'accueil du jeune enfant	Page 51 à 54
L'offre sportive	Pages 55 à 57
L'offre culturelle	Pages 58 à 60
L'analyse	Pages 60 à 66
2) Le PEdT 2022-2025	Pages 67 à 94
Les orientation du PEDT	Pages 79 à 89
Le comité de pilotage	Pages 90 à 93



Le PEDT « nouvelle génération » intégrant le plan mercredi

Extraits de la circulaire N°2014-184 du 19-12-2014

« le projet éducatif de territoire (PEDT), mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux afin de répondre à l'unique objectif fondamental du PEDT de Moissy : **Favoriser la réussite éducative de tous** »

Dans cette logique et cohérence éducative, la ville a souhaité intégrer le dispositif « plan mercredi » à son PEDT dont les 4 axes sont en parfaite adéquation avec l'esprit du PEDT :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires avec les temps familiaux et scolaires.
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants et en particulier des enfants porteurs de handicap
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale

Comment se construit un P.E.D.T ?

- 1) Réunir les acteurs locaux et constituer un comité de pilotage (réalisé depuis 2010)
- 2) Réaliser un diagnostic partagé et un état des lieux de l'offre éducative sur le territoire avec les membres de ce comité (réalisé en 2011 et remis à jour régulièrement)
- 3) A l'appui de ce diagnostic et de l'état des lieux du territoire, déterminer avec les membres du comité de pilotage, les les objectifs éducatifs du projet, le périmètre et le public visé.

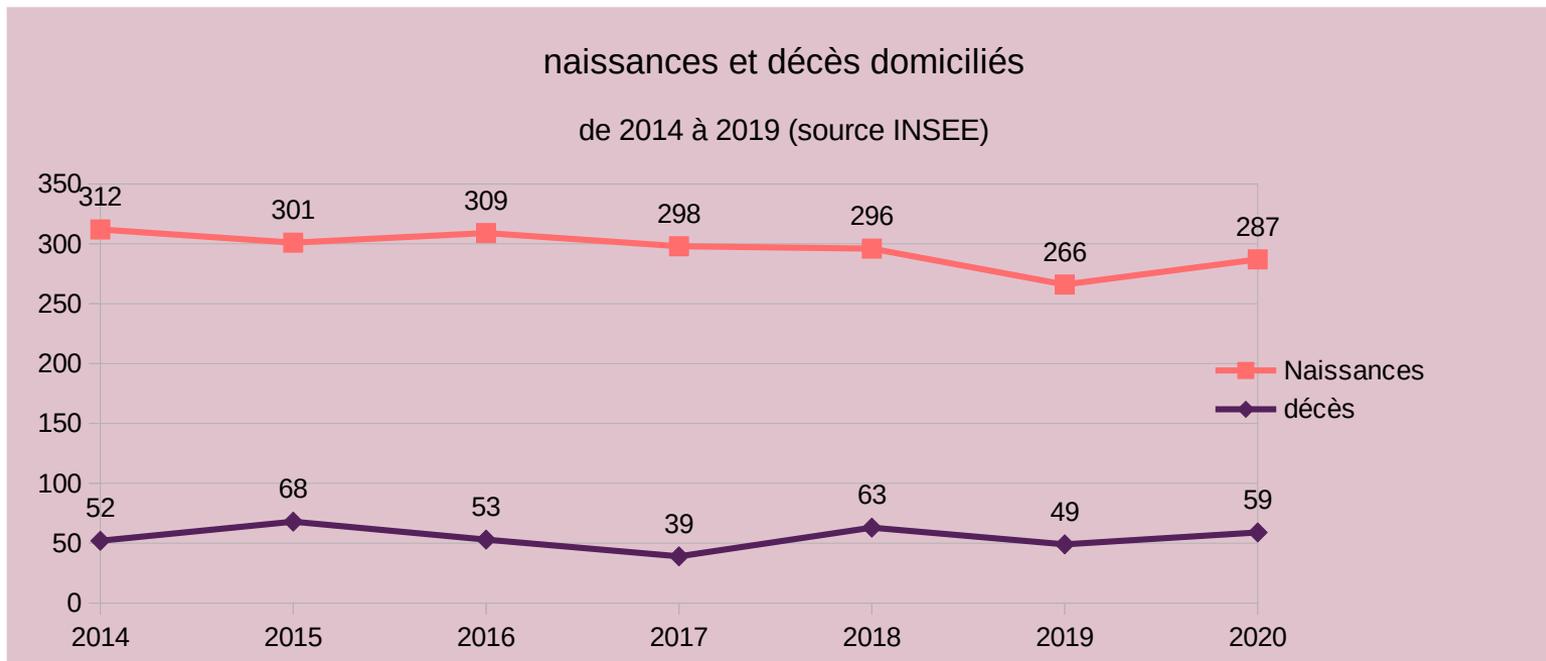


PARTIE 1

Le diagnostic partagé du territoire

L'évolution démographique

Exponentielle depuis 1968, la population moisséenne se stabilise depuis 2007, avec une courbe des décès stable. Toutefois on note une courbe en hausse en 2020, probablement en lien avec la pandémie de Covid 19. Les naissances domiciliées baissent de façon constante depuis 2016.



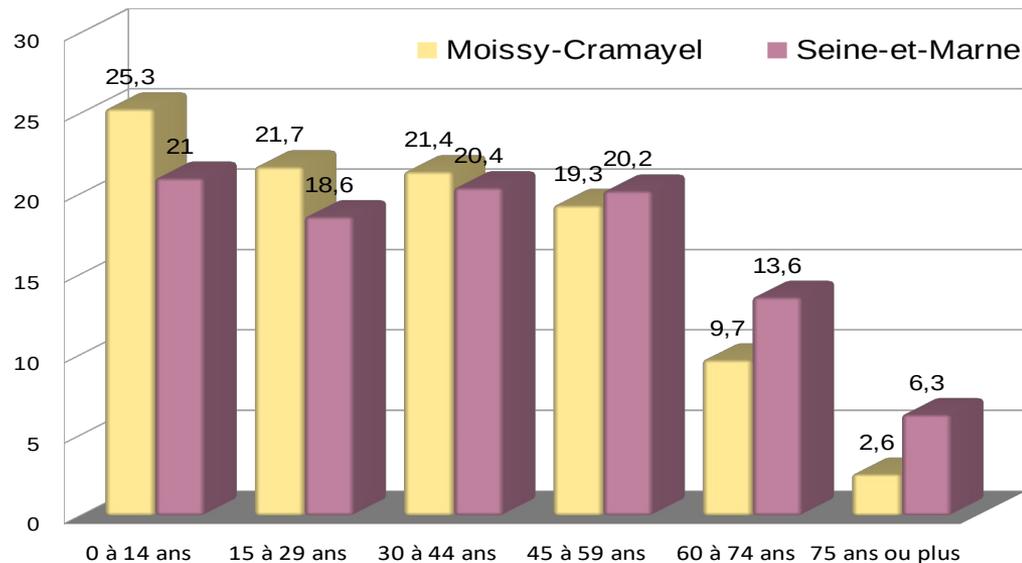
La population moisséenne par tranche d'âge

Une population jeune, avec 47 % de moins de 30 ans sachant que cet indice est de 39,6 % au niveau départemental.

7059 habitants ont moins de 25 ans, soit 39 % de la population moisséenne.

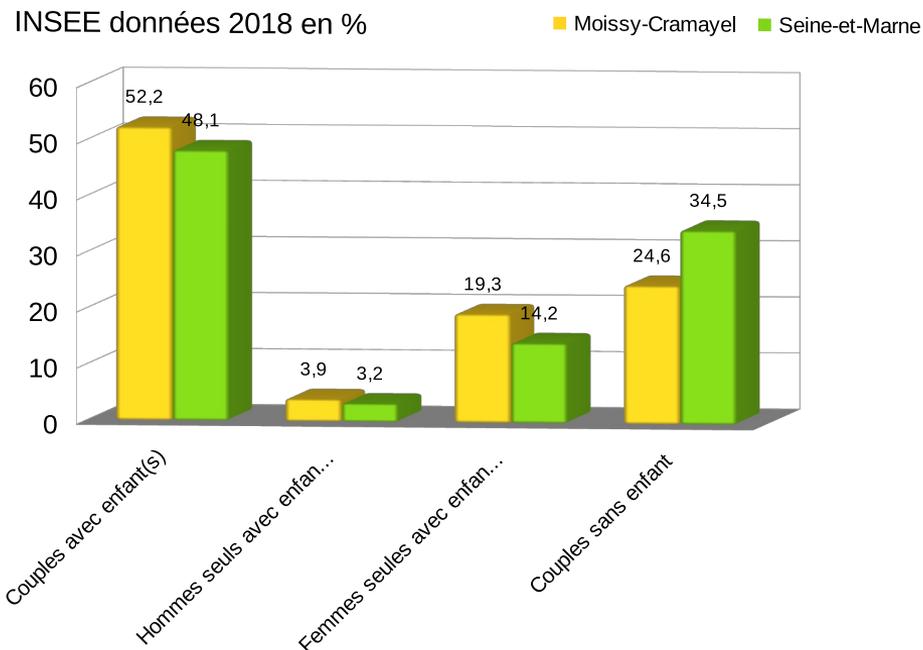
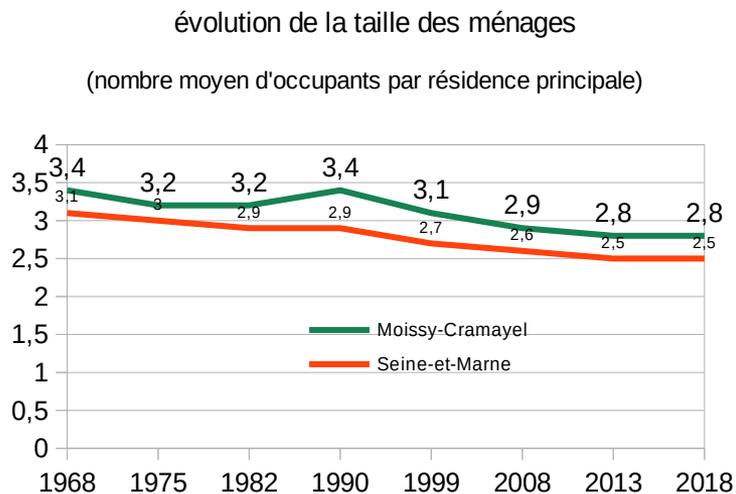
A noter qu'en 2018, la ville comptait 3 centenaires.

Population par grandes tranches d'âge en %



Quelques caractéristiques de la population

Le nombre moyen de personnes par foyer de la ville reste supérieur à la moyenne départementale (2,8 contre 2,5).
Il faut souligner un nombre de familles monoparentales en augmentation sur les 10 dernières années, soit 23,2 % des familles moissésiennes, contre 17,4 % à l'échelle départementale.

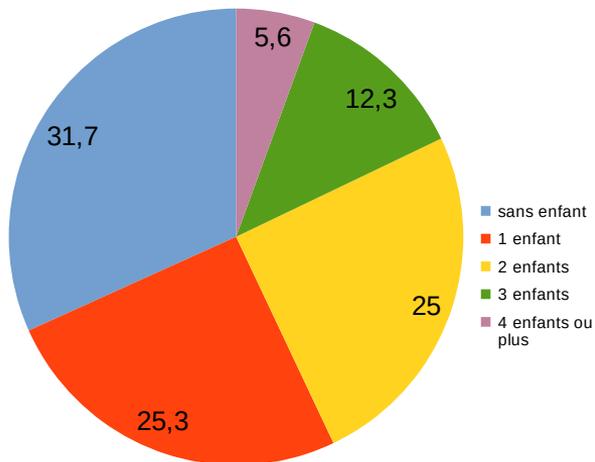


La composition familiale

En 2018, le pourcentage de familles avec 3 enfants est de 12,3 %, et 5,6 % des familles moisséennes ont 4 enfants et plus, soient des taux nettement supérieurs à ceux du département respectivement de 8,9 % et 3,2 %.

Les familles monoparentales représentent 23,2 % des familles moisséennes .

composition des familles - INSEE données 2018

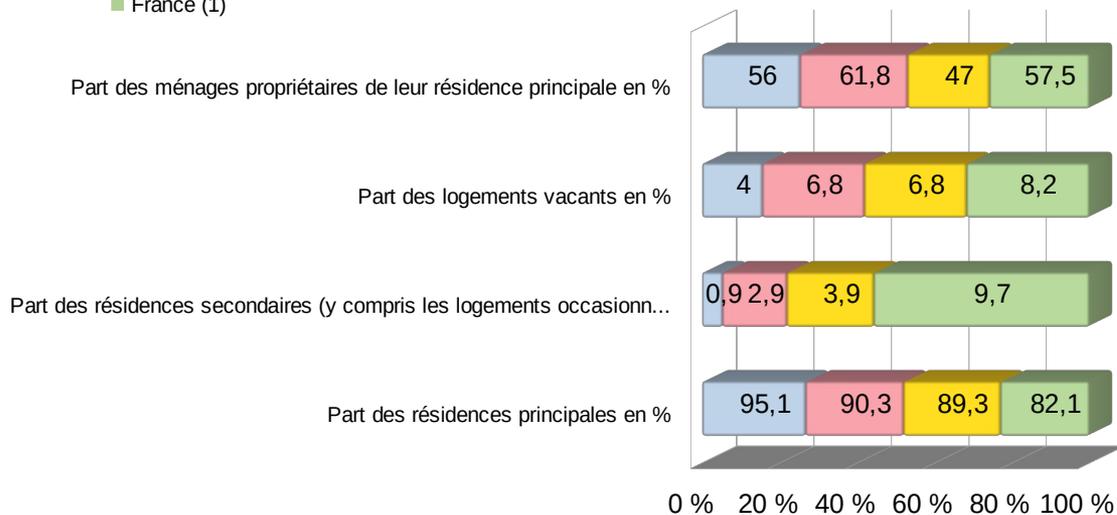


Le logement - typologie

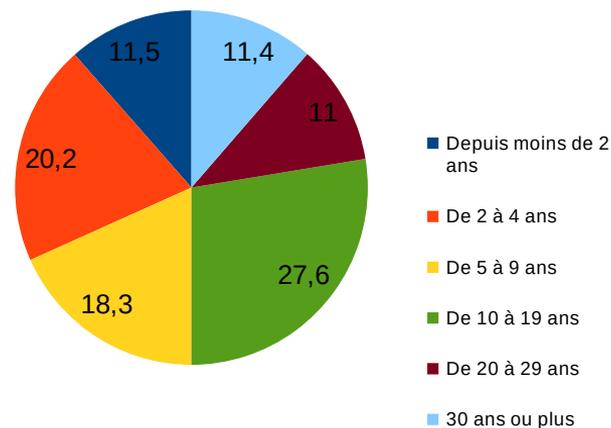
Le taux des propriétaires est inférieur de 5 % à celui du département. On note que 50 % des Moisséens résident dans la commune depuis 10 ans au moins.

Moissy-Cramayel (77296) **COMPARATEUR DE L'HABITAT**
 Seine-et-Marne (77)
 Île-de-France (11)
 France (1)

données INSEE 2018



ancienneté d'emménagement à Moissy-Cramayel

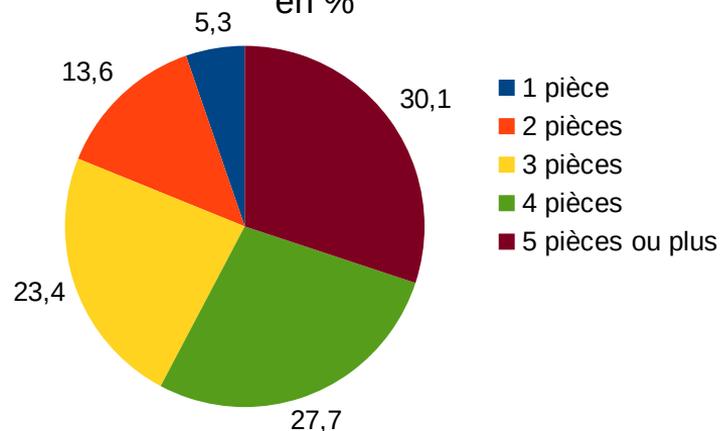


La résidence familiale - typologie

La taille moyenne des ménages se réduit depuis 1999.

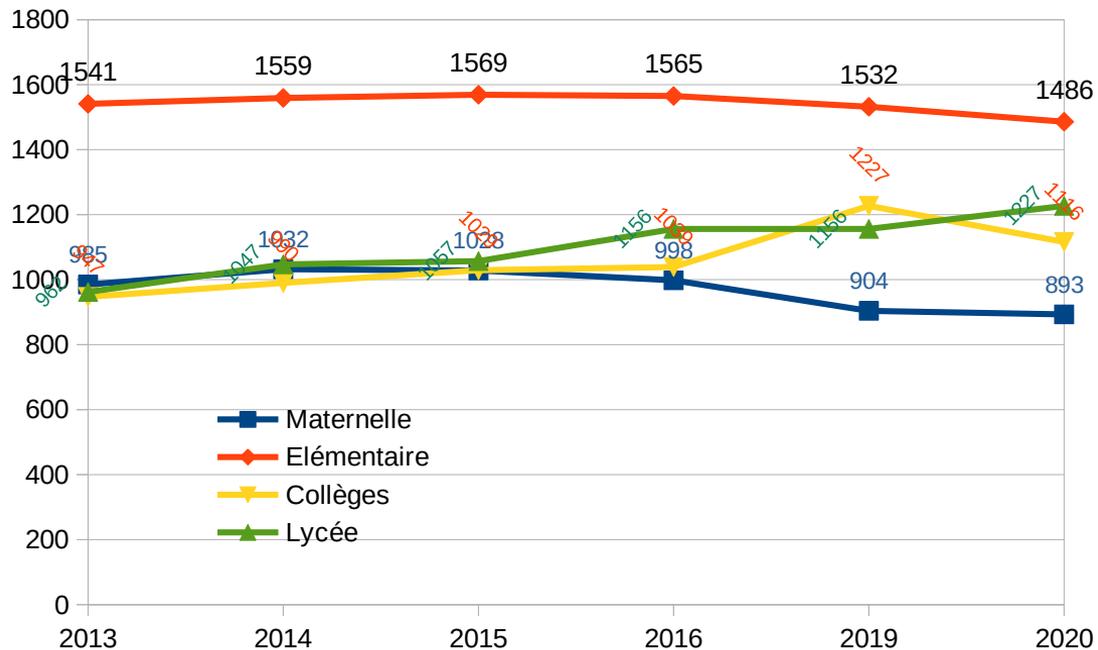
Désormais on compte 2,75 personnes par logement, soit une certaine inadéquation des logements proposés dans un parc locatif social majoritairement construit dans les années 80.

taille de la résidence principale entre 2008 et 2018 en %



L'évolution des effectifs scolaires de 2013 à 2020

Comme au niveau national, les effectifs en primaire baissent depuis 2013, avec une hausse dans le 2nd degré qui peut laisser penser que l'évitement des collèges et du lycée, n'est pas d'actualité à ce jour.



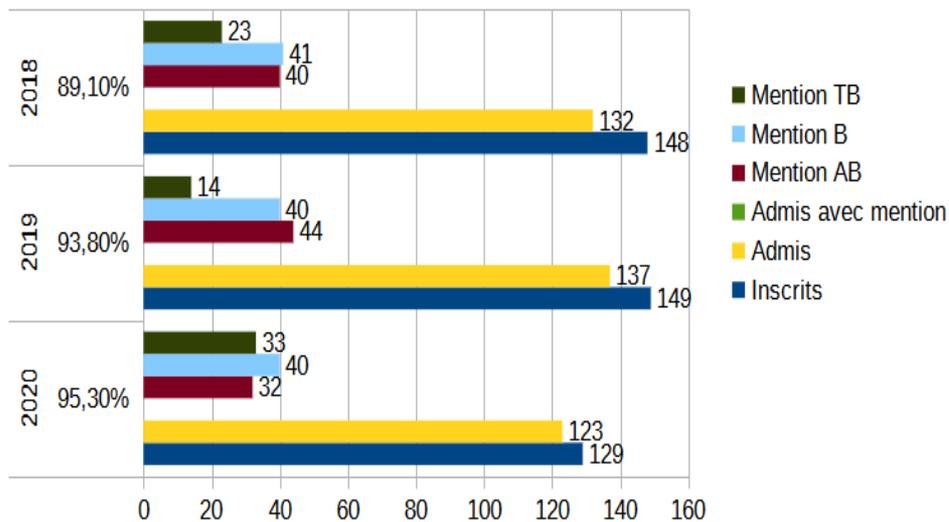
Résultats aux baccalauréats toutes séries cumulées 2017-2019

Lycée Mare Carrée	2019	2018	2017
baccalauréats généraux, technologiques, toutes séries	90 %	90 %	94 %
Résultats aux baccalauréats professionnels - Tous domaines de spécialités	89 %	85 %	92 %

L'évolution positive des admis au BNC entre 2018 et 2020

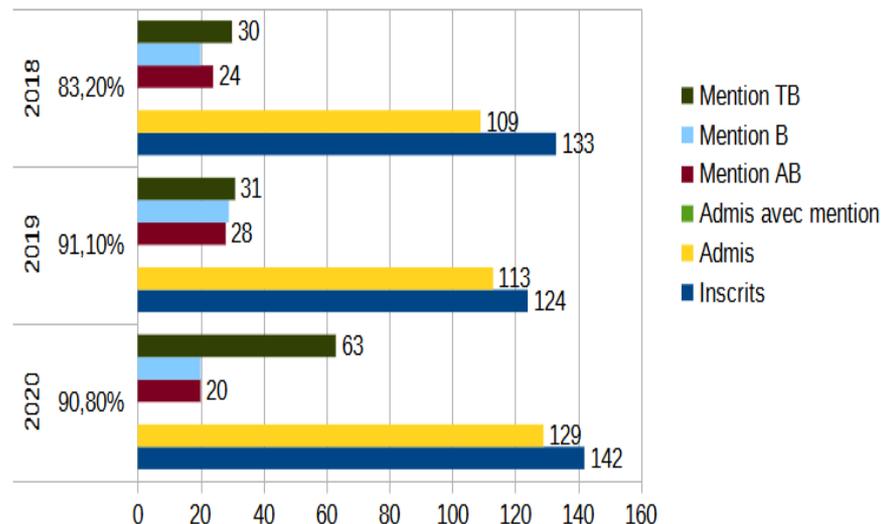
collège La Boétie

taux de réussite au brevet national des collèges



collège Les Maillettes

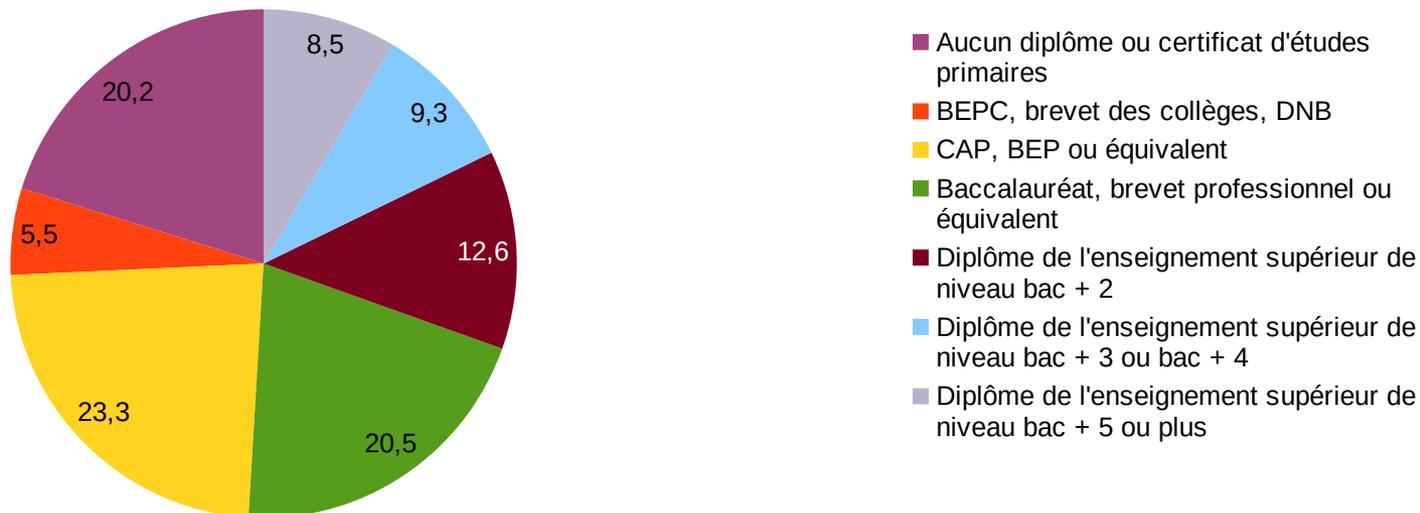
taux de réussite au BNC



Niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans

A Moissy-Cramayel, le pourcentage de diplômés du supérieur est de 28 % pour les hommes et 32 % pour les femmes, mais le pourcentage des habitants sans le baccalauréat est encore de 49 % pour les femmes et près de 50 % pour les hommes. Toutefois, entre 2008 et 2018, le pourcentage des diplômés du supérieur évolue de 22,9 % à 30,4 %.

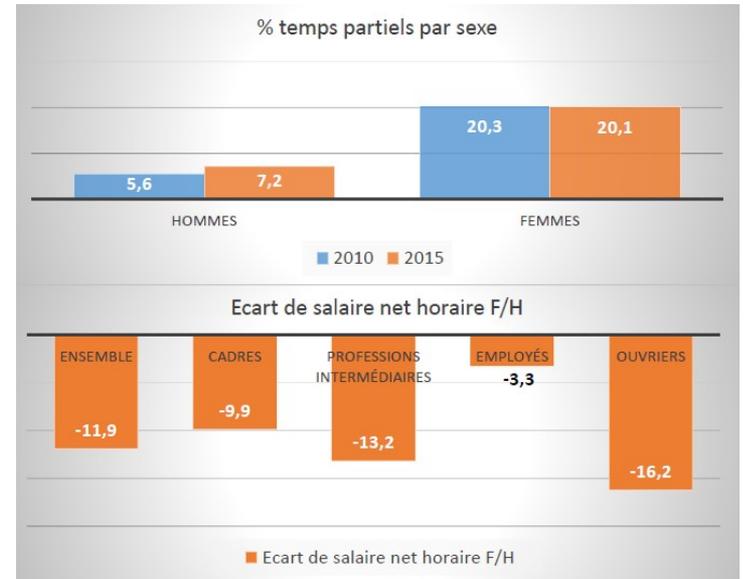
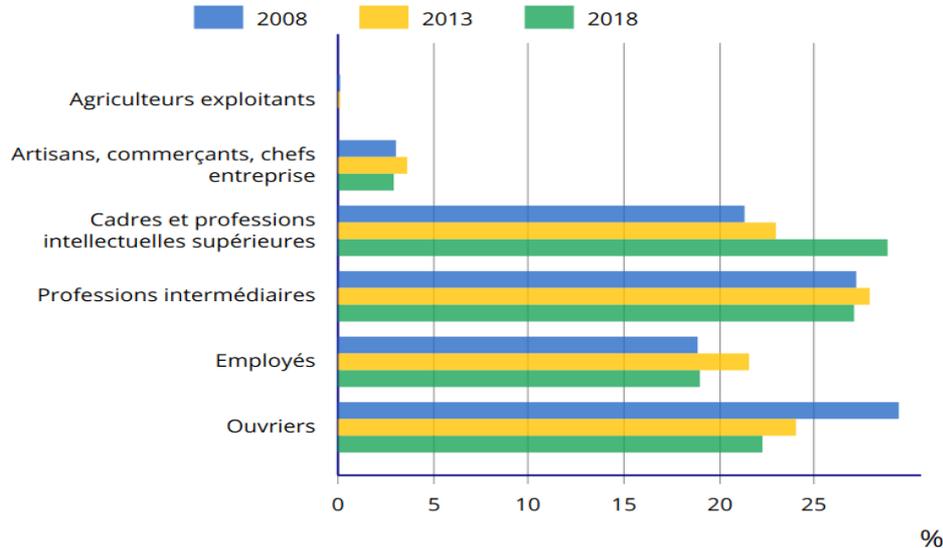
Niveau de diplôme de la population non scolarisée en %



L'évolution socio-professionnelle de la population Moisséenne

La catégorie socio-professionnelle dite des professions intellectuelles supérieures a augmenté en 10 ans, elle représente 28,8 % des emplois en 2018 contre 21,3 % en 2008. Parallèlement la catégorie des ouvriers passe de 29 à 22 % sur cette décennie. En revanche, l'inégalité des salaires ente les femmes et les hommes persiste à Moissy comme ailleurs.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle

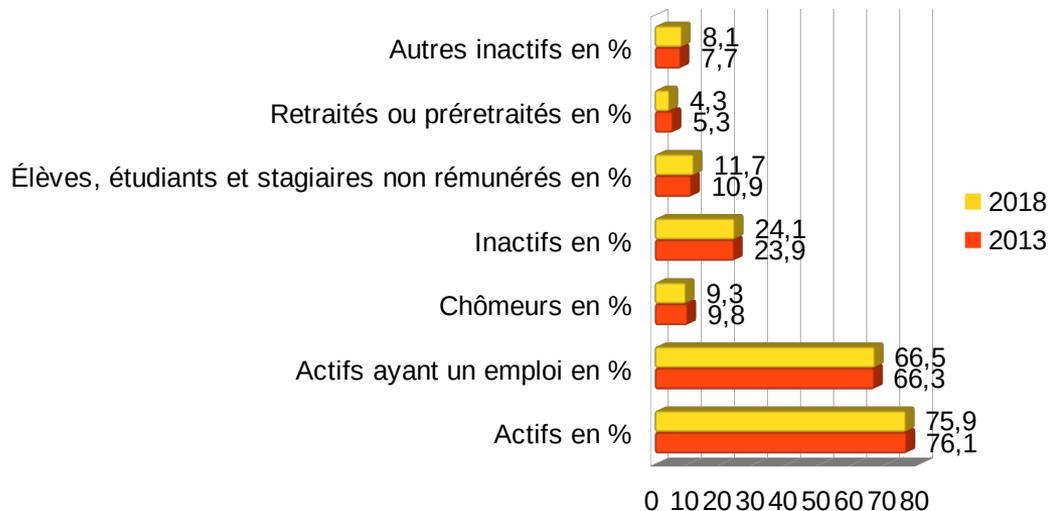


Employabilité de la population

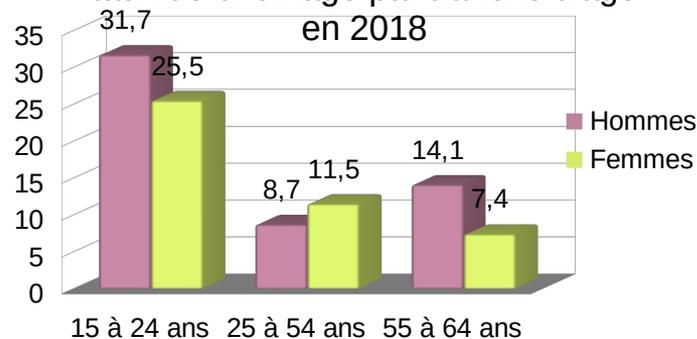
Le taux de chômage connaît une légère baisse avec 9,3 % en 2018 contre 9,8 % en 2013.

On note toujours un taux de chômage plus élevé de 3 points pour les femmes de 25 à 54 ans, par rapport à celui des hommes de même tranche d'âge. Toutefois cette tendance s'inverse pour les 15/24 ans puisque 31,7 % des hommes contre 25,5 % des jeunes femmes sont au chômage.

population de 15 à 64 ans par type d'activité



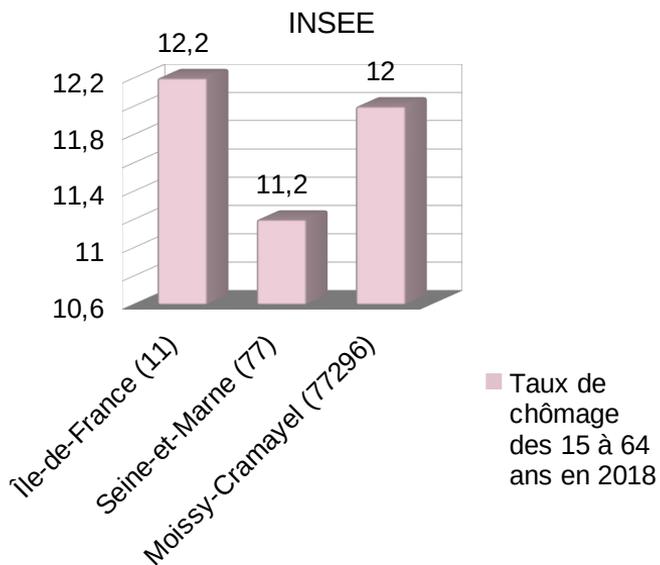
taux de chômage par tranche d'âge en 2018



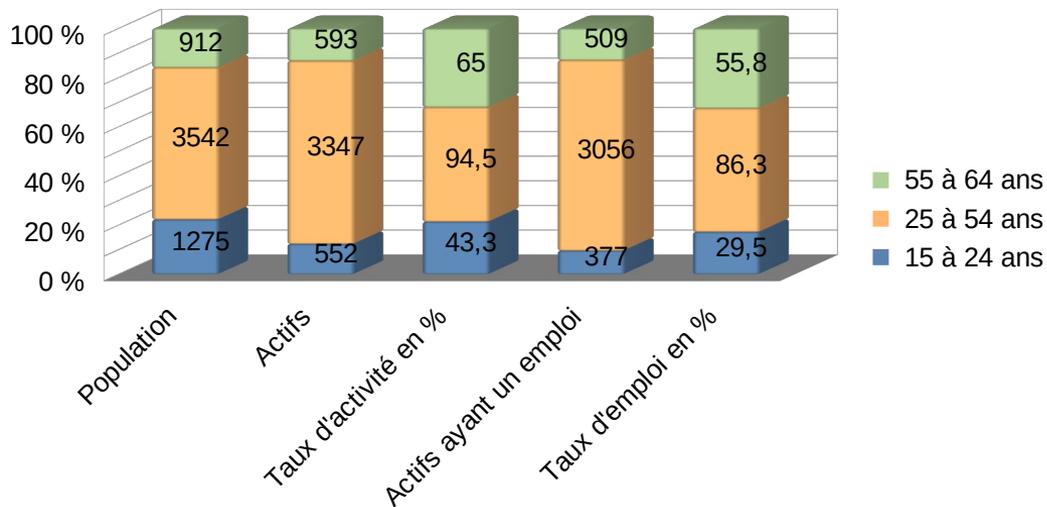
Employabilité de la population selon l'âge

Bien que le taux de chômage soit légèrement inférieur à la moyenne régionale, il reste plus élevé que le taux départemental, notamment chez les 15-24 ans dits « actifs » dont seulement 30 % est en emploi, contre 86,3 % pour les 25/54 ans.

Taux de chômage - comparé



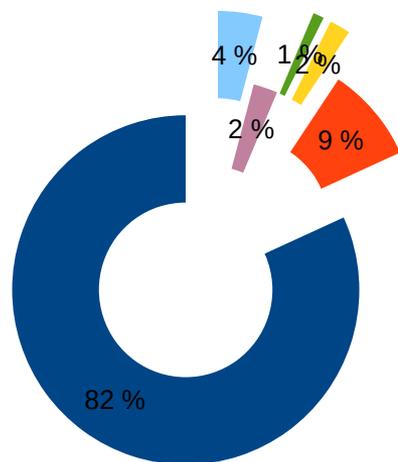
Employabilité selon l'âge parmi les actifs



Employabilité de la population selon le genre

Bien entendu le constat national se vérifie aussi localement, puisque les femmes en activité sont le plus souvent salariées et occupent pour 10 % d'entre elles un emploi précaire, ce taux est de seulement 5 % pour les hommes. Par ailleurs, les hommes sont à 8 % non salariés (employeurs ou indépendants) soit le double du taux féminin pour cette catégorie socioprofessionnelle.

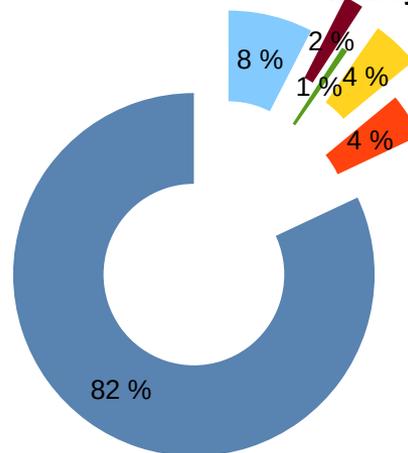
statut et condition d'emploi des femmes de + 15 ans -
Moissy-Cramayel



INSEE données 2011

- - Titulaires de la fonction publique et CDI
- - Contrat à durée déterminée
- - Intérim
- - Emplois aidés
- - Apprentissage - Stage
- Non salariées

statut et condition d'emploi des hommes de + 15 ans à
Moissy-Cramayel



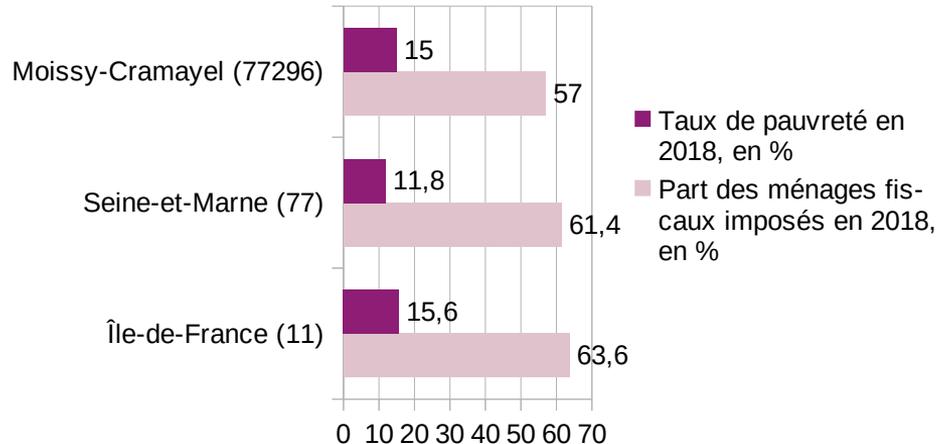
INSEE données 2018

- - Titulaires de la fonction publique et CDI
- - Contrat à durée déterminée
- - Intérim
- - Emplois aidés
- - Apprentissage - Stage
- Non salariés

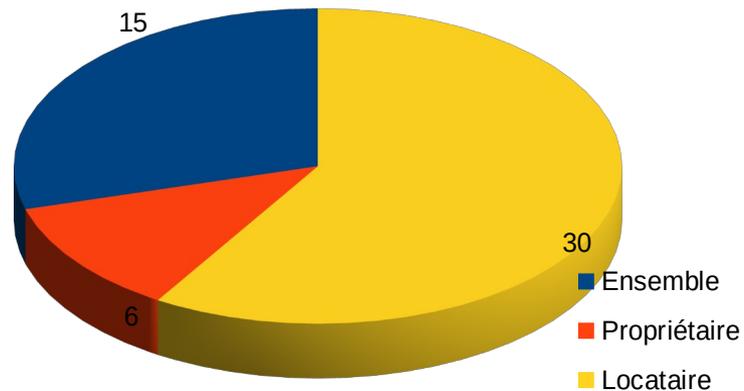
Taux de pauvreté

Sans surprise, le taux de pauvreté est de 30 % chez les locataires contre 6 % pour les propriétaires de leur logement. (Ce taux reste plus important pour les habitants du QPV avec 33 % contre 15 % pour l'ensemble de la ville).

revenus des ménages - données INSEE 2018



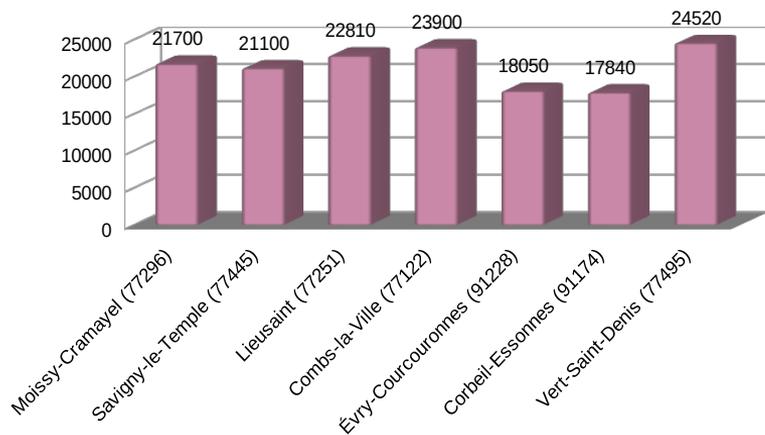
taux de pauvreté en % du référent fiscal en 2018



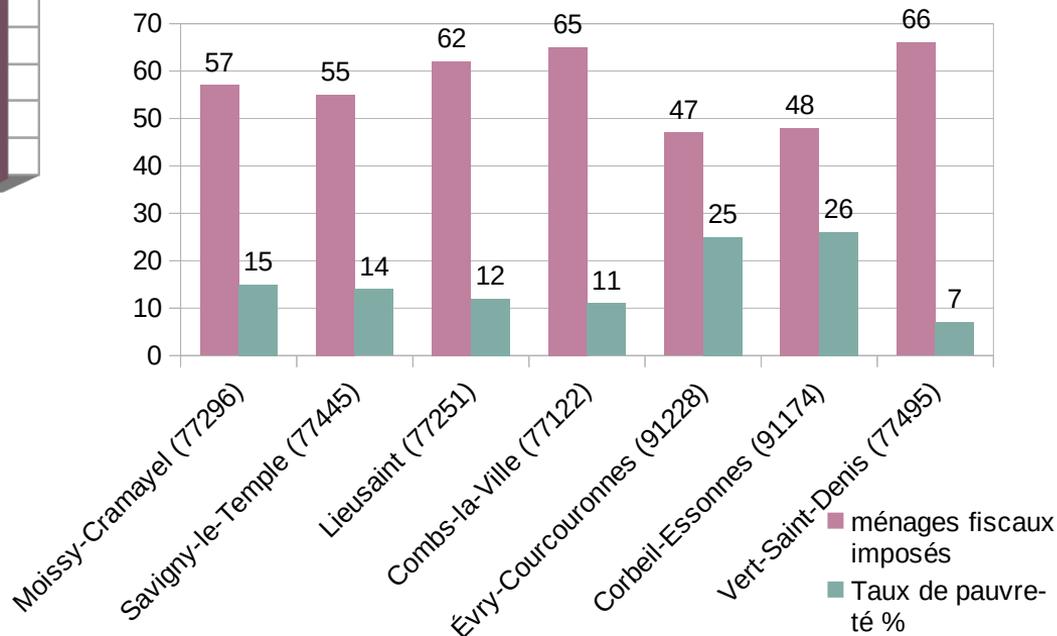
Revenus des ménages

En 2018, le revenu médian des ménages de la ville reste inférieur à celui du département d'un montant de 23 470 €. Le taux de ménages soumis à l'impôt (57%) est également inférieur aux taux départemental (61,4 %) et régional (63,6%).

La ville affiche un taux de pauvreté élevé comparé au taux départemental (11,8 %).



comparateur du niveau de vie - INSEE données 2018



Focus sur la démographie du quartier QPV de la ville

Familles percevant les allocations CAF

Un quartier où les familles monoparentales (30%) et le nombre de foyers avec enfants de 0 à 15 ans bénéficiant d'au moins une prestation de la CAF, y sont légèrement plus représentés (80,7 % contre 78,9 % sur l'ensemble de la commune), en corrélation avec un taux de pauvreté également plus élevé dans ce quartier.

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2019
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	1 029	3 464	20 457	72 795
Population couverte par au moins une prestation CAF	2 879	10 406	62 682	209 302
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	5,6	6,7	6,5	6,3
Allocataires étudiants (%)	4,1	1,7	2,4	4,3
Familles monoparentales (%)	30,8	21,3	20,4	19,8
Allocataires isolés (%)	32,5	27,3	26,1	32,3
Couples sans enfant (%)	4,5	3,7	3,0	3,8
Couples avec enfant(s) (%)	32,2	47,7	50,5	44,1
Couples avec 3 enfants et plus (%)	16,2	16,4	16,8	15,8
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	15,0	15,6	14,7	16,2
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	16,3	15,4	14,9	15,7
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	30,0	27,8	27,5	27,1
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	19,4	20,1	20,9	20,0
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	11,1	12,5	13,3	12,5
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	8,2	8,6	8,7	8,5

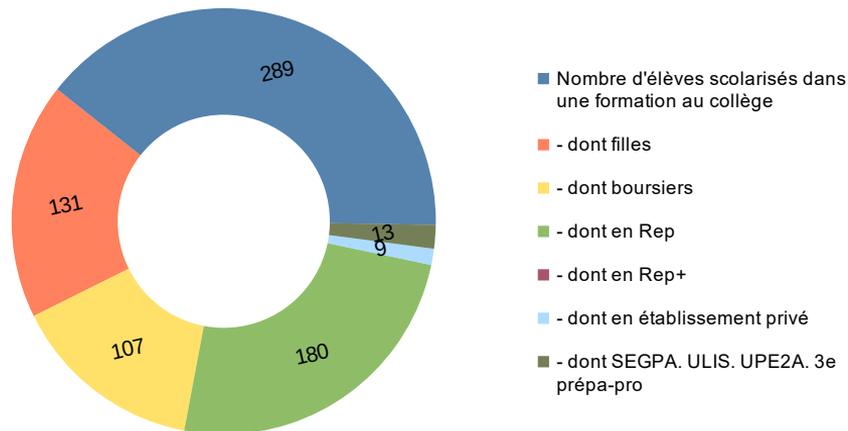
Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2018

Un champ des possibles plus restreint pour les jeunes du QPV

62 % des collégiens des Maillettes ont fréquenté une école REP et 37 % sont boursiers. Par ailleurs, seuls 45 % des lycéens résidant en QPV ont choisi une filière générale au lycée, ce qui corrobore la note d'information du ministère de l'éducation nationale parue en mai 2021, où on souligne que les choix de spécialités classiques au lycée sont très souvent liés à l'origine sociale du jeune.

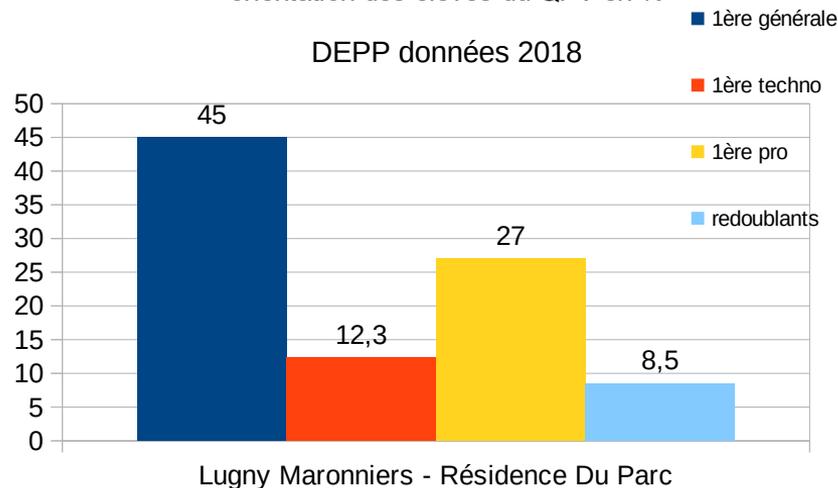
collégiens du QPV Lugny-maronniers-centre

données DEPP 2018



orientation des élèves du QPV en %

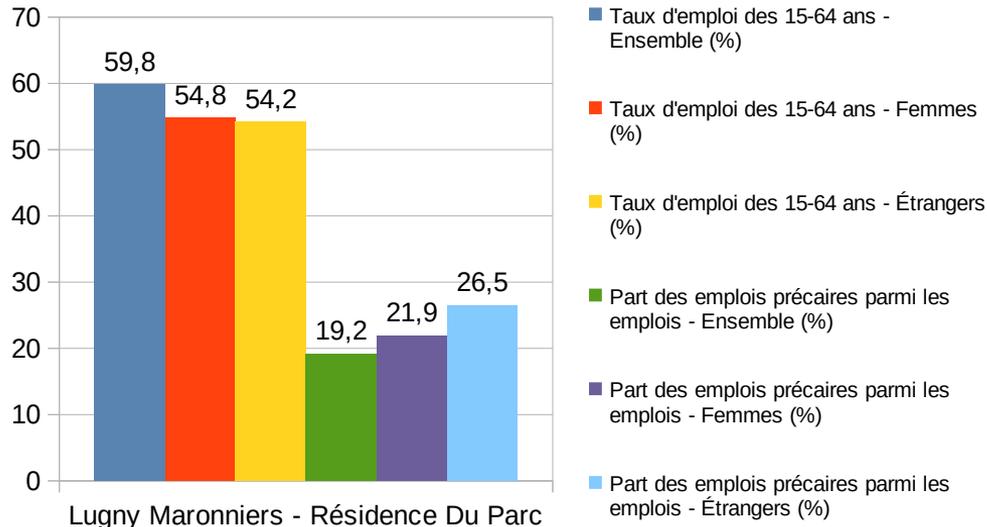
DEPP données 2018



Employabilité dans le QPV

insertion professionnelle des habitants du QPV

sources INSEE données 2019



Les taux des emplois précaires occupés par des femmes ou des personnes de nationalité étrangère sont respectivement de 21,9 % et 26,5 % pour ce quartier.

Plus globalement dans le QPV le taux d'emploi reste inférieur à celui de la ville dans sa globalité, ce constat est récurrent dans les quartiers populaires où le lieu de résidence peut être discriminant pour l'accès à l'emploi, indépendamment du niveau d'étude.

Une des raisons qui a amené la municipalité à modifier le nom des logements HLM rue du Parc, désormais « résidence du Parc ».



L'offre éducative

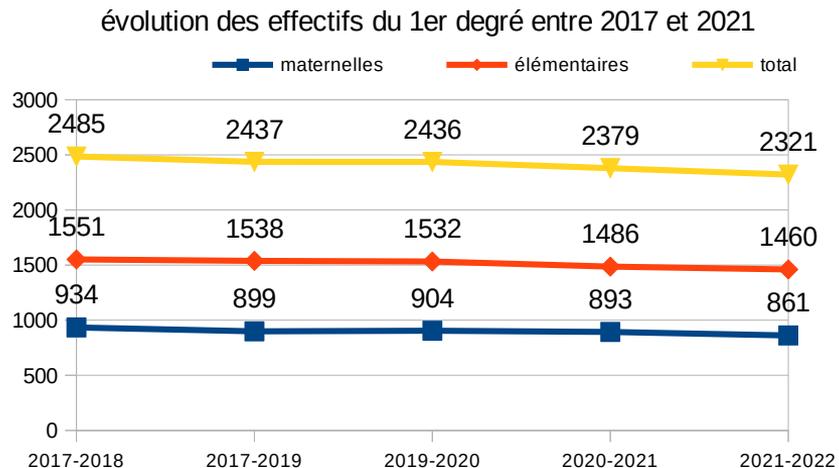
La municipalité affiche une politique volontariste dans le domaine éducatif en dotant les écoles de tous les moyens nécessaires à une éducation moderne de qualité, en allouant à la direction en charge de l'éducation, le premier budget de fonctionnement de la ville, en permettant à tous, l'accès aux loisirs à la culture, aux sports, ... avec une tarification dégressive suivant la situation des familles.

Les effectifs scolaires en 2021-2022

Ecoles		Maternelle							Elémentaire									Total général	
		nombre de classes		TPS	PS	MS	GS	Total	nombre de classes		ULIS UEEA	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CM2 6ème		Total
		2020-2021	2021-2022						2020-2021	2021-2022									
DISPOSITIF REP	Marronniers	5	5	45	29	33	107	9	9	0/321/12	27	26	37	25	37	4	156	263	
	Lugny	5	5	32	37	33	102	11	10		0/321/12	34	35	36	34	38	1	178	280
	Noyer Perrot	5	5	36	40	40	116	8	8			41	45	28	26	48	3	191	307
	Fosse Cornue	5	4	24	31	35	90	7	8		41	39	32	44	34	2	192	282	
	UEEA							1	1	10							10	10	
	Les Grès	4	4	46	29	32	107	7	7		37	39	34	38	38	1	187	294	
	Jatteau	6	4	35	41	40	116	9	9		59	33	45	56	42		235	351	
	Les Hauldres	4	4	36	31	33	100	7	6		19	30	32	38	29		148	248	
	Chanteloup	4	4	31	37	35	103	7	7		20	31	31	35	34		151	254	
	TPS	1	1	20			20											20	
	ULIS TFC							1	1	12								12	
	Totaux	39	36	20	285	275	281	861	67	66	22	278	278	275	296	300	11	1460	2321

2 écoles en REP + : Les Marronniers et Lugny – 1 classe inter-secteur accueillant les – 3 ans et une classe UEEA comptant 10 élèves à la Fosse Cornue

Les effectifs scolaires de 2017 à 2021



Depuis 2013, la baisse des effectifs du 1^{er} degré se poursuit avec pour conséquence la fermeture de classes en maternelle.

Si la France reste, en 2019, le pays le plus fécond de l'Union européenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 1,83 enfant par femme en 2020, et continue à diminuer depuis six ans. Pour rappel, l'ICF oscillait autour de 2,0 enfants par femme entre 2006 et 2014.

Les conditions d'accueil

Pour améliorer l'accueil des enfants, la commune consacre chaque année environ un million d'euros pour l'entretien du patrimoine éducatif (écoles, accueils périscolaires et extrascolaires).

En 2020, un nouveau groupe scolaire intégrant un centre de loisirs implanté dans le nouveau quartier au nord de la commune, est venu compléter les infrastructures éducatives de la ville.

La rénovation des écoles de Lugny, situées en REP, pour un montant de 4 500 000 €, s'ajoutera en 2022, aux moyens consentis par la ville, pour une amélioration constante des conditions d'accueil des élèves moisséens.

Les écoles de la commune enregistrent une moyenne de 22,75 élèves par classe. D'autre part, les établissements scolaires du territoire, sont source d'expérimentations pédagogiques pertinentes et de projets novateurs portés par l'investissement important des enseignants et chefs d'établissement concernés. Cette plus-value éducative est relayée par les supports d'information de la ville et de l'éducation nationale, pour informer tous les acteurs éducatifs et le public.

Pour exemple et depuis 2021, les services de l'éducation nationale avec le soutien des personnels municipaux, proposent aux enfants, dans les écoles relevant des dispositifs REP ou/et du QPV, des ateliers petits déjeuners pour apprendre à manger équilibré dès le plus jeune âge.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale, et mobilise les parents.

A Moissy-Cramayel, l'équipe du centre social municipal propose dans ce cadre et en étroite collaboration avec les enseignants des écoles Les Marronniers et Lugny, une aide aux devoirs, ainsi qu'un accompagnement vers l'émancipation individuelle de l'élève dans son organisation. L'engagement des parents pour soutenir collectivement les enfants ou jeunes concernés est systématiquement recherché, ce qui facilite également les relations entre les familles et l'institution scolaire. Des temps conviviaux et des sorties culturelles en famille sont organisés pendant l'année scolaire, pour valoriser les efforts des enfants et leur confiance en soi, mais aussi pour associer pleinement les parents au dispositif.

Ainsi en 2019-2020, 21 élèves de CE2 au CM2 ont bénéficié de cet accompagnement spécifique ; mais également 63 collégiens dans le cadre de « Zen étude », en partenariat avec l'ADSEA, association qui œuvre dans la prévention jeunesse par délégation départementale.

L'organisation de la semaine scolaire dans le cadre du PEDT

7h00 – 8h30 Accueil pré scolaire
8h30 – 12h00 Enseignement scolaire (sauf mercredi)
12h00 – 14h00 Pause méridienne avec repas et animation
14h00 – 16h30 Enseignement scolaire (sauf mercredi)
16h30 – 18h45 Accueil post scolaire 16h30-17h15 Accueil, temps calme et goûter 16h30-18h00 Les études + 18h00 – 18h45 Accueil post étude

A la suite d'une large consultation engagée par la ville, l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées, en place depuis septembre 2013, a été abandonnée.

Ainsi et pour respecter le choix des parents et des enseignants, les apprentissages scolaires se répartissent depuis 2018, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

L'articulation réfléchie des différents temps de l'enfant

- Les locaux municipaux où sont organisées les activités périscolaires, en dehors des salles de classe, évitent une gêne entre les enfants restant à l'étude ou aux APC, et autorise la mise en place d'ateliers spécifiques dans des locaux appropriés.
- La passation de responsabilité des enfants accueillis, entre enseignants, équipe d'animation et personnel encadrant les études, doit se faire dans le calme sans précipitation et avec la plus stricte vigilance. Des listings de présence par accueil sont élaborés pour aider cette transmission d'information.
- Les enfants qui ne fréquentent pas l'étude ou les activités périscolaires sont récupérés par leur(s) parent(s) sous la responsabilité des enseignants. Pour éviter de traumatiser un enfant dont le parent serait en retard, la municipalité a choisi l'inscription automatique aux ALSH, de tous les enfants scolarisés. Ainsi et même s'il ne fréquente pas habituellement l'APPS, il est pris en charge comme ses camarades par l'équipe d'animation et n'attendra donc plus seul la venue de ses parents.

Tout au long de l'année 2020/2021, le fonctionnement des écoles et des accueils périscolaires furent fortement perturbés par la réorganisation quasi permanente nécessaire à la gestion de la crise pandémique. Ces circonstances exceptionnelles, n'ont pas favoriser les partenariats entre les différents acteurs éducatifs.

Par ailleurs pour garantir un accueil de qualité sur tous les temps de l'enfant et dans un constant souci de favoriser la montée en compétences de son personnel (ATSEM, Animateurs), la commune favorise les formations (sensibilisation handicap, stéréotypes de genres, gestion des comportements violents...) et la préparation aux examens et concours (CAP petite enfance, BAFD...). Ces actions de professionnalisation, peuvent se dérouler en interne en partenariat avec le CNFPT ou d'autres organismes (SESSAD, association Colosse aux pieds d'argile)...

L'articulation des ateliers pédagogiques complémentaires (APC)

- Après l'APC les enfants inscrits à l'APS sont pris en charge à 17h45 par les animateurs, qui leur proposent un goûter avant d'intégrer les activités éducatives.
- Les enseignants élaborent une liste tenue à jour, des enfants fréquentant les APC et inscrits également aux autres activités périscolaires. Cette liste est remise aux adultes en charge des enfants après l'APC.
- Les enfants qui sont également inscrits à l'étude, auront la possibilité de goûter soit pendant les premières minutes de l'APC soit sur le temps d'étude qu'ils intègrent à 17h15

Les APC se déroulent au choix du conseil d'école soit de 13h15 à 14h, soit de 16h30 à 17h15, soit le mercredi matin.

Toutefois le cadre sanitaire des établissements d'enseignement pour l'année scolaire 2021-2022 , préconise le non-brassage des groupes d'élèves et tout particulièrement sur le temps de la restauration scolaire. Aussi, la plage horaire de la pause méridienne n'apparaît pas favorable à l'organisation de ces APC.

L'articulation des études surveillées

- **16h30**

Les études débutent par une vérification des présences puis, les enfants se détendent et goûtent entre 16h30 et 17h00, puis ils s'installent dans leur salle respective avec l'encadrant référent.

- **18h00**

Après vérification des listes d'inscription, les enfants non inscrits à l'accueil post-étude rentrent chez eux, les autres sont conduits par les animateurs dans les salles d'activités des accueils périscolaires.

- **18h00 – 18h45**

Les enfants choisissent d'intégrer ou non une activité, de se livrer à un jeu ou de s'octroyer un temps de détente et de repos.

Les études surveillées accueillent au maximum 18 enfants, pour que chaque élève puisse être accompagné dans son travail scolaire.



L'accueil post scolaire

- **16h30 – 18H45**

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire prennent connaissance du programme d'activités et des adultes qui les proposent et s'y inscrivent à leur convenance avec toujours cette possibilité de ne pas participer à des activités encadrées (mais surveillées)

- Les enfants sont dirigés vers les salles d'activités afin de participer aux ateliers et animations proposés (avec transfert des enfants sur site spécifiques si nécessaire pour certaines activités). Les départs sont échelonnés à la guise des parents, sauf pour les enfants inscrits à des ateliers spécifiques nécessitant une constance ou un déplacement.

- Une autorisation parentale est demandée pour certaines activités (escrime, judo, karaté, atelier théâtre, sortie jardins familiaux ou terrain de pétanque...) qui impliquent que l'enfant participe jusqu'à la fin de l'atelier et parte après 18h00.

- **18h45**: fermeture des sites.

Depuis 2020, les ateliers animés par des partenaires (associations sportives notamment) ont été limités compte tenu des mesures sanitaires liées à la crise épidémique.





MOISSY
CRAMAYEL

**Les accueils de
loisirs
péri ou extra scolaires**

Les structures péri et extrascolaires

Les périmètres d'accueil sont clarifiés par le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

Ainsi les accueils sont :

- **périscolaires** lorsqu'ils sont organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
- **extrascolaires** lorsqu'ils sont organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

Le décret introduit également un assouplissement des taux d'encadrement selon la durée de l'accueil mais à Moissy nous n'avons pas dérogé aux taux en vigueur*, à l'exception du taux d'encadrement de la pause méridienne avec 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 de plus de 6 ans. Toutefois, pour les accueils pré ou post scolaire (APPS) le taux d'encadrement reste de 1 adulte pour 8 enfants de – 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans.

En 2020, un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est venu compléter l'offre existante, dans les locaux du groupe scolaire du nouveau quartier au Nord de la ville.

* (1 pour 8 enfants de – 6 ans et 1 pour 12 enfants de 6 ans et plus)



L'articulation des activités périscolaires du Plan-mercredi

- **7h00 – 8h00**
l'accueil pré-centre de loisirs le mercredi
- **8h00 - 17h00**
l'accueil du centre de loisirs
- **17h00 - 18h45**
l'accueil du post-centre de loisirs
- **Chaque centre de loisirs** dispose de ses propres locaux et espaces extérieurs. La mutualisation des salles polyvalentes et BCD des écoles complètent les espaces occupés par les centres de loisirs.

Un car et 2 mini-bus municipaux assurent les déplacements des centres, avec de plus un budget pour la location de transport si nécessaire.



L'articulation des activités périscolaires du Plan-mercredi

- **Le centre de loisirs Lugny**
accueillent les enfants des écoles Fosse Cornue et Les Marronniers
- **Le centre de loisirs Jatteau**
accueil les enfants des écoles de Jatteau et Lugny
- **Le centre de loisirs Les Grès**
accueille les enfants des écoles Les Grès et Noyer Perrot
- **Le centre de loisirs Chanteloup**
accueille les enfants des écoles Chanteloup et Les Hauldres

Une journée consacrée aux loisirs dans le cadre du Plan mercredi :

La ville est équipée de 4 centres de loisirs indépendants des groupes scolaires, situés dans les quartiers Les Grès à l'Est, Lugny au Sud, Jatteau Nord-Ouest et depuis 2020, au Nord de la ville, Chanteloup.



L'articulation des activités extrascolaires du Plan-mercredi

- **À partir de 7h00**

les enfants accompagnés par leur(s) parent(s) sont accueillis au centre de loisirs et sont enregistrés sur tablette tactile, par l'adulte référent.

- **Dès 9h00**

les enfants sont rassemblés dans la salle du « grand accueil » où les animateurs ou intervenants exposent l'activité proposée. Chaque enfant s'inscrit, ou non, à une des activités. Ceux qui ne sont pas inscrits à une activité se dirigent vers les salles de jeux libres sous la surveillance d'un animateur.

- **À 11h30**

à la fin des activités de la matinée et après le passage aux toilettes, les enfants se dirigent vers les salles de restauration, à l'exception de ceux inscrits en demi-journée sans repas qui sont rassemblés dans une salle d'activité en attendant l'arrivée de leur parent. Les enfants inscrits l'après midi avec repas sont également accueillis vers 11H30.

Les grands principes de fonctionnement des ALSH :

- L'enfant est libre de participer, ou non, à une activité.
- Le programme d'activités est proposé par session, soit la période scolaire entre chaque vacances. Les sorties ne sont pas indiquées dans les programmes pour éviter déception et frustration, lorsque le nombre de places est limité.

L'articulation des activités extrascolaires du Plan-mercredi – suite -

- **Le temps du repas**

le repas est servi dans les salles de restauration et doit être un temps calme par excellence. L'enfant gère seul le contenu de son assiette et de ce qu'il porte à la bouche, l'adulte ne décide pas pour lui de ce qu'il doit ou non manger.

- L'adulte profite de ce temps pour rappeler les règles de respect des autres, de partage et d'entraide, qui permettent à chacun de se restaurer en toute convivialité.
- Des actions de sensibilisation à une alimentation saine, et pour lutter contre le gaspillage alimentaire peuvent être proposées sur ce temps.

Les grands principes de fonctionnement des ALSH:

- L'enfant se place à table où il le souhaite, sauf si le regroupement de certains « caractères » engendre un chahut assuré.
- L'application de certaines consignes sanitaires peuvent entraver momentanément la liberté des enfants, pour garantir la distanciation physique et notamment en situation épidémique.
- On propose **mais on ne force pas l'enfant à manger ou à goûter un aliment**

L'articulation des activités extrascolaires du Plan-mercredi – suite -

- **Vers 12h45**

les enfants commencent à sortir du restaurant scolaire, les plus petits se dirigent, après passage aux toilettes, vers les salles de repos où ils sont accompagnés dans le plus grand calme à s'endormir. Le réveil échelonné étant de rigueur dans chaque centre de loisirs.

- **Jusqu'à 14H**

les autres enfants profitent d'un temps libre et calme dans le lieu de leur choix (intérieur ou extérieur). Les enfants inscrits l'après midi sans repas sont accueillis au plus tard à 14h00.

- **À 14h00**

les activités de l'après midi sont présentées aux enfants qui choisissent et se répartissent dans les salles où elles se déroulent.

Les enfants qui se lèvent du dortoir les rejoignent au fur et à mesure de leur lever.

- Le réveil échelonné est de rigueur dans chaque centre de loisirs.
- Le respect des rythmes de l'enfant est **priorisé en accueil de loisirs**.
- Dans la mesure du possible, les projets d'animation s'articulent avec les projets d'école, pour une complémentarité éducative.
- Un fil conducteur est préconisé par session, pour équilibrer les activités, les sorties et les visites.
- L'animateur appuie son projet d'animation sur les compétences dont il a la maîtrise : musique, arts plastiques, danse, sport, bricolage, découverte de la nature...

L'articulation des activités extrascolaires du Plan-mercredi – suite -

- **À 16h00**

les activités s'achèvent et après le passage aux toilettes, les enfants se rassemblent au restaurant scolaire pour y prendre leur goûter, dans les mêmes conditions que leur déjeuner.

- **De 16h45 à 18h45**

les jeux sont libres et au choix de l'enfant sous la surveillance des animateurs, en attendant l'arrivée de leur parent. Si nécessaire une transmission d'informations est faite au parent qui vient chercher son enfant.

- **Les sorties**

elles se déroulent en journée ou demi-journée suivant le lieu. Des pique-niques sont confectionnés par la cuisine centrale municipale et stockés dans des conteneurs frigorifiques mis dans la soute du car.

- Des intervenants extérieurs peuvent renforcer les initiations à ces thématiques notamment dans le cadre d'une réalisation finale.
- Parallèlement les sorties, visites, spectacles...sont en adéquation avec les thématiques abordées.
- L'innovation sera recherchée dans l'élaboration des projets d'animation et les valeurs portées par le PEDT y sont constantes : égalité femme/homme, respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines, la non discrimination, le respect des autres et de soi, le respect du vivant...

Les activités péri et extra scolaires proposées dans le cadre du Plan-mercredi

- **Des activités culturelles**

musiques, arts plastiques, expression théâtrale, chant, différentes techniques picturales et graphiques, cinéma, photographie... sorties au musée, expositions, médiathèque, centre culturel ou scientifique , ...

- **Des activités sportives**

Foot féminin, judo, base-ball, tennis, inisports, gymnastique, rollers, vélo, piscine, hip-hop, handball,

- **Des activités ludiques au centre ou lors des sorties (forêt, bases de loisirs...)**

elles se déroulent en journée ou demi-journée suivant le lieu. Des pique-niques sont confectionnés par la cuisine centrale municipale et stockés dans des conteneurs frigorifiques mis dans la soute du car.

Des activités accessibles à tous voir gratuites :

Une politique tarifaire juste, basée sur le taux d'effort prenant en compte la composition familiale, ressources du foyer...



Les partenaires sur les temps périscolaires

Plusieurs ateliers animés par les partenaires associatifs voire des prestataires, ont permis aux enfants de découvrir plusieurs disciplines sportives et culturelles sur le temps périscolaire :

Année scolaire 2018-2019 :

- Hip hop
- Judo
- Tennis
- Football au féminin
- Rugby

Année scolaire 2019- 2020

- Hip Hop
- Judo
- Tennis
- Initiation au mixage avec un DJ
- Atelier poterie

Année scolaire 2020-2021

- Initiation au mixage avec DJ
- Atelier poterie
- Découverte de l'apiculture
- Accrobranche et bowling en collaboration avec le service seniors

La ville contractualise dans tous les domaines de l'éducation (PRE, CEJ, Ville amie des enfants, Contrat de ville...), avec pour ambition d'activer toutes les ressources du territoire, et de favoriser la complémentarité éducative.

Organisées sur la pause méridienne également, certaines activités sont l'occasion pour un nombre important d'enfants (1800 demi-pensionnaires en moyenne par jour) de découvrir et de s'initier à de nouvelles pratiques sportives et culturelles.

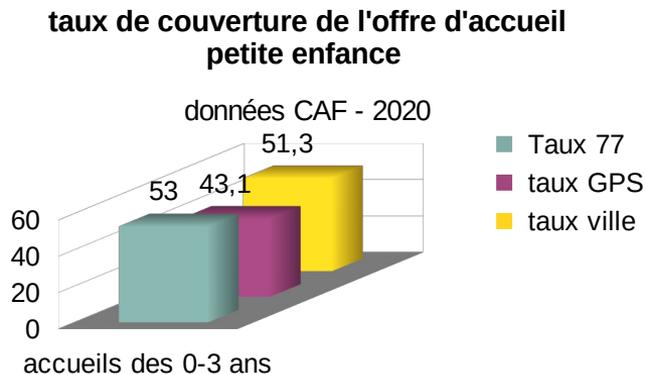


MOISSY
CRAMAYEL

**L'offre d'accueil
du jeune enfant**

L'accueil des tout-petits

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), conçus pour accueillir les enfants avant leur entrée à l'école maternelle, proposent à la fois un accueil régulier (crèche, multi-accueil) ou un accueil occasionnel (en demi-journée ou journée) pour répondre à des besoins variables (formation du parent, absence d'une assistante maternelle, situation d'urgence...). Par ailleurs, d'autres modes de garde existent - garde à domicile, assistant(e) maternel(le) ou 2 Maisons d'Assistants Maternelles en gestion associative et une micro-crèche en gestion privée – soient des réponses aux attentes et au mode de vie de chaque famille moisséenne. La Commune déploie également sur le territoire un Relais Assistants Maternelles (RAM) et obtenu en 2020, l'agrément pour ouvrir un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) afin de soutenir et accompagner la fonction parentale. Au-delà de ces structures, une attention toute particulière est portée pour accompagner le passage des tout-jeunes enfants vers l'école maternelle, avec notamment une classe inter-secteur accueillant une vingtaine d'enfants de moins de 3 ans dans les locaux du nouveau groupe scolaire Chanteloup.



Quelques chiffres sur l'accueil du jeune enfant :

- 900 enfants de moins de 3 ans
- 450 places déclarées sur le territoire et 20 enfants accueillis dans la classe inter-secteur Toute Petite Section (TPS)
- 2 maisons des assistants maternels (MAM) comptant 4 assistants maternels et accueillant 16 enfants
- 1 micro-crèche de 10 berceaux
- 124 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s à Moissy-Cramayel dont 100 en activité, soient 389 places d'accueil (hors crèche familiale) – données PMI 2019
- 379 familles employaient une assistante maternelle hors EAJE en 2018
- Le taux de couverture de l'accueil collectif du jeune enfant est en progression (45,5 % en 2016), compte tenu de l'ouverture en 2020 du multi-accueil Les Coquelicots, ce qui a réduit le temps d'attente entre la demande et l'accueil de l'enfant, de 18 mois à 12 mois.



Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le multi-accueil Les Coquelicots, ouvert le 6 janvier 2020, intègre dans son fonctionnement certains principes de la méthode Montessori :

- La liberté motrice favorisant le mouvement de l'enfant ;
- La découverte et l'exploration d'un environnement calme et sécurisant, avec des aménagement ludiques et variés ;

la capacité d'accueil est de 55 places en accueil régulier et 5 places en accueil occasionnel soient **33 places supplémentaires** depuis l'ouverture et 60 enfants différents ayant fréquenté la structure en 2020.

La Crèche familiale municipale compte **23** assistantes maternelles qui ont accueilli en 2021, à leur domicile, 101 enfants de 3 à 15 mois, et une participation horaire moyenne de 1 € des 93 familles concernées.

Divers ateliers et une salle de psychomotricité sont accessibles aux assistantes maternelles de la structure.

L'alimentation, les couches et les produits de soin sont fournis dans les 2 EAJE gérés par la commune.

Le baromètre du jeune enfant (données 2019), publié par la Cnaf, souligne que l'attente des parents à l'égard des modes d'accueil de la petite enfance, diffère en fonction de l'âge de l'enfant. L'organisation de l'accueil du jeune enfant du service municipal, souhaite répondre à cette attente, puisqu'à l'ouverture en 2020, du nouvel accueil collectif, il a été décidé de réserver la structure aux enfants de plus de 16 mois ; les enfants de 0 à 15 mois sont accueillis en crèche familiale.





Le Relais Petite Enfance

Le RPE, anciennement RAM de la ville : les 2 animatrices assurent des missions variées au bénéfice des parents ou futurs parents et des assistantes maternelles du territoire : information sur les modes de gardes, professionnalisation du métier d'assistant maternel en participant à la formation continue de ces professionnels de la petite enfance, inscriptions des demandes d'accueil collectif...etc... soit pour 2020 :

- **135** assistantes maternelles ont fréquenté le RPE sur des temps collectifs d'accueil, pour diverses démarches liées au contrat de travail et pour obtenir des informations sur les différentes pratiques professionnelles.
- **55** assistantes maternelles ont participé aux 46 ateliers d'éveil
- **284** familles (parents) ont bénéficié des services du RPE.

À partir de 2022, un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (**LAEP**), proposera un espace convivial, accessible librement et sans inscription, aux jeunes enfants de la naissance jusqu'à 3 ans accompagnés de leur(s) parent(s), grand(s)-parent(s), assistante maternelle, ou proche. Dans un lieu de détente et rencontre, qui n'est ni une crèche, ni une garderie, puisque l'accompagnateur de l'enfant reste présent, les tout-petits découvrent, le lundi après midi hors vacances scolaires, un univers inconnu, observent, écoutent, rencontrent les autres à leur rythme, dans un espace de jeu libre, sans activité dirigée. Les accueillantes (professionnelles de la petite enfance) sont formées à l'écoute et garantes des règles de vie spécifiques à ce lieu. Complémentaire de l'atelier « Petites Pousses » qui se déroule le mercredi matin et dont la fréquentation enfants / parents a doublée en 2 ans, ce nouvel espace d'accueil et de socialisation du jeune enfant, est aussi un outil supplémentaire pour accompagner la fonction parentale.

La demande en accueil collectif enregistrée par le RPE pour les 2 EAJE en gestion communale :

- **174** demandes de garde en accueil collectif – **110** demandes en accueil chez une assistante maternelle dont 5 demandes en horaires atypiques, 10 en accueil d'urgence (confinement) 4 pour un accueil en périscolaire.
- Ouverture en 2022 du LAEP à la Maison de l'Enfance (salle de jeux)





MOISSY
CRAMAYEL

L'offre sportive

L'accès au sport

La richesse du tissu associatif local permet de proposer sur le territoire plus de 32 disciplines sportives différentes.

L'équipe d'animation du service des sports de la commune, accompagne et complète l'offre associative, en proposant tout au long de l'année :

- des stages sportifs gratuits aux 6/12 ans pendant les vacances scolaires, avec seulement 10 jours de fonctionnement en 2019/2020, en raison de la pandémie, 224 enfants y ont participé.
- soutien à l'organisation du Tournoi de foot à 6 « Moissy-Cup », imaginé par un collectif de jeunes, et qui s'est déroulé au parc omnisports, du 11 au 27 juin 2021 ; 600 jeunes de 10 à 30 ans ont participé à l'évènement.
- organisation de « Moissy-Plage » sur la période estivale pendant 5 semaines, site familial ouvert à tous, pour s'adonner aux plaisirs des sports de sable ou pour les moins courageux à la bronzette.
- à la suite du marché de Noël 2020 et pendant 16 jours en 2020, une patinoire installée pour l'occasion au centre ville, a été accessible gratuitement aux jeunes moisséens.

La ville, aidée financièrement par le Département, propose une école « inisports » où les 3/11 ans peuvent découvrir différentes pratiques sportives, les mercredis. Cet éveil sportif est encadré par les éducateurs sportifs diplômés du service des sports. 117 enfants étaient inscrits sur la saison 2018/2019.

Les collèges comptent 3 classes option sport : judo aux Maillettes et Badminton à la Boétie.

Quelques chiffres sur l'activité sportive :

- plus de 32 associations locales comptant 3232 adhérents dont 1725 de moins de 18 ans.
- 3288 passages jeune public et 1470 passages adultes, enregistrés sur les 15 activités sportives proposées à Moissy-Plage en 2021
- Patinoire installée pendant 16 jours en fin d'année 2020



Les 48 équipements sportifs

- 3 bassins de natation,
- 1 boulodrome,
- 2 Circuits/pistes de sports mécaniques,
- 6 courts de tennis,
- 1 équipement d'activités de forme et de santé,
- 2 équipements d'athlétisme,
- 1 mur et fronton,
- 9 plateaux EPS,
- 5 salles multisports,
- 3 salles ou terrains spécialisés,
- 9 terrains de grands jeux,
- 3 terrains extérieurs de petits jeux collectifs
- 1 street work out
- 1 skatepark
- 1 parcours santé dans les buttes de Chanteloup

La ville accompagne les associations sportives, qui apportent une offre complémentaire pour le développement des pratiques sportives :

- 200000 € de subventions annuelles
- Mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la ville au secteur associatif ou aux établissements d'enseignement pour la réalisation d'évènements et projets (RH et matériel)
- La mise à disposition gratuite des moyens et équipements municipaux





MOISSY
CRAMAYEL

L'offre culturelle

Les équipements culturels

La Rotonde 350 spectateurs	1 cinéma, 1 salle de spectacle, 1 espace d'exposition, 1 espace débats
Médiathèque	1 section adultes et 1 section jeunesse
Ludothèque	2 550 passages, des centaines de jeux, salle d'escalade et salle jeux d'eau
Le conservatoire de musique	260 adhérents de moins de 18 ans, 3 classes orchestre au collège
Les 18 Marches	1 salle de concert et 2 studios d'enregistrement
Les échanges internationaux	Le service échanges internationaux apporte son soutien aux 2 collectifs de jumelages (Roumanie et Allemagne) ainsi que d'autres associations locales qui développent les échanges interculturels
2 salles de danses	sont à la disposition des 5 associations proposant plusieurs façons de danser
1 four à céramique	Utilisé par l'association « à l'eau la Terre » pour l'initiation à la poterie à partir de 6 ans

La ville accompagne les associations culturelles et les artistes locaux pour élargir l'horizon culturel du jeune public :

- **45 000 €** de subventions aux associations culturelles
- La mise à disposition gratuite des équipements municipaux et notamment de la Rotonde aux associations et aux établissements d'enseignement
- Des lieux d'exposition pour les artistes locaux
- La mise en place par convention du passe culturel pour l'accès au cinéma des jeunes de 18 ans
- Des tarifs préférentiels pour tous les habitants

Le cinéma municipal la Rotonde, un outil de l'éducation à l'image

Pour la saison 2019-2020, malgré 3 mois de fermeture, le cinéma enregistre 12239 entrées dont 63,5 % pour un public d'enfants (centre de loisirs et scolaire). 462 séances pour 143 films projetés, parmi lesquels 253 séances et 87 films classés « art et essai » ce qui démontre que cette salle remplit pleinement son rôle de structure culturelle éducative.

Une quarantaine d'actions culturelles avec différents partenaires ont été réalisées sur la saison 2019-2020, hors les murs pour certaines et à destination des différents publics : les petits avec les ciné-doudou, les jeunes avec des ateliers sur les courts-métrages ou des séances dans les l'école en partenariat avec les équipes enseignantes (suite à la fermeture du cinéma en 2020) et des séances réservées aux séniors.



MOISSY
CRAMAYEL

L'analyse

L'analyse

La ville de Moissy-Cramayel, située dans l'agglomération de Sénart, a vécu un essor démographique exponentiel ces 30 dernières années et compte aujourd'hui plus de 18 000 habitants. L'urbanisation retenue à caractère social (32,5 % de logements sociaux), la proximité des axes de transport (gare, réseau routier), l'attractivité des prix de l'immobilier pour une ville de taille moyenne de la région parisienne, le cadre de vie (une ville à la campagne) ont séduit de nombreux jeunes couples aux revenus moyens/modestes.

Ce territoire est spécifique par sa forme d'habitat (développement autour du bourg avec prédominance d'habitat individuel en accession), attractif pour sa qualité de l'accueil des nouveaux habitants, la richesse de sa vie sociale, culturelle, sportive et associative.

Toutefois ce développement ne s'est pas réalisé sans apporter certains déséquilibres. Déséquilibre entre le développement résidentiel et le développement économique (problèmes financiers, offre sur le marché du travail, qualifications...).

Déséquilibre entre les transports collectifs et les déplacements individuels.

Déséquilibre social avec l'apparition de nouvelles formes de précarité et l'apparition d'un sentiment d'insécurité latent.

Déséquilibre entre l'offre du service public et la demande (notamment dans le domaine de la petite enfance, des transports).

Bien que des réponses spécifiques aient été apportées ces dernières années, notamment pour favoriser les mobilités avec un réseau de transport urbain aux horaires adaptés et fonctionnant tous les jours de la semaine, ou une hausse de la capacité d'accueil du jeune enfant par l'ouverture du nouvelle crèche.

Certains de ces déséquilibres restent toujours encrés, notamment chez les Moisséens implantés depuis des décennies, voir des générations, comparant la vie paisible et sans doute fantasmée du village d'autrefois à celle de ce nouveau territoire qui montre des signes de fragilité et une population aux origines culturelles diverses.

Il en résulte une répartition atypique de la population au niveau des critères sociaux-démographique.

Analyse -suite

Au vu de ces difficultés économiques et sociales particulières, certains quartiers de la ville ont été éligibles au titre de quartiers prioritaires dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la ville nouvelle de Sénart. Il en est ainsi pour les quartiers de Lugny et centre ville qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière quant à la mise en œuvre d'actions relevant de la politique de la ville et notamment de son volet éducatif.

En effet ces fragilités socio-économiques engendrent des problématiques bien connues en politique de la ville et notamment sur le public jeune avec des difficultés scolaires, des décrochages et déscolarisations, des difficultés à trouver un premier emploi, des problèmes comportementaux, des incivilités et parfois des dérapages relevant de la délinquance

Dans le domaine de l'éducation au sens large du terme, la ville de Moissy-Cramayel fait preuve, une fois de plus, d'atypisme. Ainsi l'évolution des effectifs scolaires avant 2015 fait état d'une hausse constante en primaire et au lycée alors que les effectifs des collèges étaient en baisse. Depuis 2015 les effectifs du second degré sont en hausse alors que ceux du primaire baissent. Les taux de réussite au diplôme national du brevet et au BAC se sont en revanche considérablement améliorés. Inférieur, il y a quelques années, aux taux de la Seine-et-Marne et national, ces taux de réussite ont progressé et sont nettement au-dessus des taux précités

Toutefois des disparités importantes subsistent et conformément à ce qui est constaté sur l'ensemble des territoires en politique de la ville, les habitants des quartiers ciblés sont plus particulièrement affectés par ces fragilités scolaires et l'on y perçoit une dégradation des relations parents/enfants/institution

Ce public met souvent en avant l'absence de perspectives avec une rancœur quant à leur niveau de formation, l'impasse professionnelle qu'il impute à une orientation scolaire «voie de garage» ou à des phénomènes de discrimination.

Les difficultés financières, relationnelles intrafamiliales, de logement ou de détresse sont également énoncées par ce public et de fait ne représente pas un terrain favorable à son épanouissement engendrant parfois le repli dans l'oisiveté et le désœuvrement. Autre difficulté avancée par les jeunes: les lieux de rencontre. En effet les adolescents ont besoin de se retrouver entre pairs ; ils se retrouvent dans les halls, sous un abris de bus etc... et décident de ce qu'ils vont faire. Les actions engagées sont spontanées et immédiates à l'image d'un âge qui a parfois beaucoup de mal à se projeter dans le temps. Il n'y a pas directement de cause à effet entre les difficultés socio-économiques et les phénomènes de regroupements (hors regroupements liés aux trafics) qui représentent une forme de socialisation pertinente et nécessaire à cet âge.

Dans le domaine de l'éducation au sens large du terme, la ville de Moissy-Cramayel fait preuve, une fois de plus, d'atypisme. Ainsi l'évolution des effectifs scolaires avant 2015 fait état d'une hausse constante en primaire et au lycée alors que les effectifs des collèges étaient en baisse. Depuis 2015 les effectifs du second degré sont en hausse alors que ceux du primaire baissent. Les taux de réussite au diplôme national du brevet et au BAC se sont en revanche considérablement améliorés. Inférieur, il y a quelques années, aux taux de la Seine-et-Marne et national, ces taux de réussite ont progressé et sont nettement au-dessus des taux précités.

Toutefois des disparités importantes subsistent et conformément à ce qui est constaté sur l'ensemble des territoires en politique de la ville, les habitants des quartiers ciblés sont plus particulièrement affectés par ces fragilités scolaires et l'on y perçoit une dégradation des relations parents/enfants/institution.

Ce public met souvent en avant l'absence de perspectives avec une rancœur quant à leur niveau de formation, l'impasse professionnelle qu'il impute à une orientation scolaire «voie de garage» ou à des phénomènes de discrimination.

Les difficultés financières, relationnelles intrafamiliales, de logement ou de détresse sont également énoncées par ce public et de fait ne représente pas un terrain favorable à son épanouissement engendrant parfois le repli dans l'oisiveté et le désœuvrement.

Autre difficulté avancée par les jeunes : les lieux de rencontre. En effet les adolescents ont besoin de se retrouver entre pairs ; ils se retrouvent dans les halls, sous un abris de bus etc... et décident de ce qu'ils vont faire.

Les actions engagées sont spontanées et immédiates à l'image d'un âge qui a parfois beaucoup de mal à se projeter dans le temps. Il n'y a pas directement de cause à effet entre les difficultés socio-économiques et les phénomènes de regroupements (hors regroupements liés aux trafics) qui représentent une forme de socialisation pertinente et nécessaire à cet âge.

Au regard de ces besoins, comment aménager les conditions permettant à cette tranche d'âge d'évoluer le plus sereinement possible. Les lieux d'habitations ne sont effectivement pas les endroits les mieux appropriés pour se retrouver, mais où se retrouver

Analyse - suite

Paradoxalement un arsenal de moyens humains, techniques, financiers en mesure de répondre ou d'atténuer les difficultés scolaires, éducatives, parentales ...est déployé sur le territoire par de nombreux partenaires.

Les écoles moisséennes enregistrent une moyenne de 24.4 élèves par classe et font preuve, tout comme les établissements scolaires du territoire d'innovations et d'expérimentations pédagogiques pertinentes et de projets novateurs portés par l'investissement important des enseignants et chefs d'établissement concernés. Toutefois cette plus-value éducative n'est pas ou peu connu des autres partenaires éducatifs et du public.

La ville contractualise dans tous les domaines de l'éducation (PRE, PIJ, CEJ, Ville amie des enfants, Contrat de ville, ANRU...).

Un tissu associatif fort de plus de plus de 100 associations, développe des activités culturelles, de loisirs, sportives, éducatives, caritatives, d'aide juridique ou d'inter culturalité.

A ces moyens intra-muros se greffent les actions, aides et moyens mis à disposition des Moisséens par des associations Sénartaises, les institutions nationales, départementales ou intercommunales (GPS, Mission locale, CAF, Conseil Général, ADSEA, CCAS, ACSE, Préfecture...).

Un grand nombre de partenaires interviennent donc dans des domaines similaires avec concertation mais sans pour autant fédérer l'ensemble de leur forces sur un même objectif opérationnel précis déterminé collégialement. Nous sommes bien souvent dans une culture de «l'action» et non de «projet», avec une relation au temps qui est l'immédiateté.

Une concertation et une coordination encore plus soutenue dans le cadre d'un projet partagé élaboré et construit ensemble autour d'objectifs communs, apporterait une plus value à la volonté de mettre en place une éducation partagée sur l'ensemble du territoire.

La Synthèse des faiblesses et des atouts du territoire

Les moins

- Une hausse importante du taux de familles monoparentales en 10 ans, soient 23,2 % des ménages avec enfant en 2018 (12,4 % en 2008).
- Le taux de pauvreté est de 15 % en 2018 (17 % pour les moins de 40 ans) contre 11,8 % au niveau départemental et un quartier en QPV où 52,7 % des ménages ont de bas revenus.
- Le taux des 0-17 ans vivant dans un foyer où aucun des parents n'est en emploi s'élève à 11,5 % pour la commune contre 8,6 % dans le département
- En 2019, la population de moins de 64 ans ayant des bas revenus est de 18 % contre 15,4 % en Seine-et-Marne et le revenu médian, un des plus bas des communes de Sénart
- Un taux de familles avec 4 enfants et plus, important de 5,6 % contre 3,2 % en Seine-et-Marne
- Un taux de chômage (12,3 %) au-dessus de la moyenne départementale (11,2 %)
- 68,3 % des ménages résident à Moissy depuis au moins 5 ans
- Une offre de soins en baisse dans d'autres territoires

Les plus :

- Une population jeune mais néanmoins en baisse, avec 44,8 % de moins de 30 ans (50,5 % en 2008) et 39,4 % de moins de 25 ans,
- Pour dynamiser le commerce local, la ville à contractualisé avec l'État dans le cadre de l'ANRU et du label « petites villes de demain » pour rendre son centre ville plus attractif : jeux, espace du marché plus vaste, devantures des commerces rénovées en partenariat avec les bailleurs.
- Un taux d'étudiants du supérieur est en évolution sur 10 ans : 22,9 % en 2008 contre 30,4 % en 2018.
- Des animations en centre ville fédèrent les différents public en coeur de ville : marché des producteurs, animations culturelles, marché de Noël et patinoire gratuite...
- De nombreux équipements culturels et sportifs permettent au plus grand nombre de pratiquer un sport, une activité culturelle ou ludique,
- Un tissu associatif dynamique (plus 100 associations) vient compléter l'offre municipale, et participe aux événements organisés par la ville, comme Moissy-Plage pour exemple
- Une tarification basée sur le taux d'effort pour n'exclure personne, ou la gratuité de certaines activités organisées par la ville.
- Une évolution des catégories socioprofessionnelles sur 10 ans : cadres et professions intellectuelles supérieurs 21,3 % en 2008 contre 28,8 % en 2018, et 29,4 % d'ouvriers en 2008 contre 22,3 % en 2018.



PARTIE 2

**Le PEdT
2022-2025**

Un peu d'histoire

Une coopération de tous pour favoriser la réussite éducative des Moisséens.

Riche d'un long parcours partenarial, qui débute en 1990, la ville de Moissy-Cramayel inscrit la collaboration des acteurs éducatifs locaux et la cohérence de leurs actions, au coeur de sa politique éducative.

Divers dispositifs ont ainsi traduit cette volonté commune d'apporter à chaque Moisséen les mêmes conditions de réussite :

- 1990 - Aménagement des rythmes de l'enfant et du jeune (ARVEJ)
- 1996 – Charte éducative et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- 1999 - Contrat Éducatif Local (CEL) reconduit jusqu'en 2010, remplacé en 2010 par le Projet Educatif Local (PEL)
- 2006 - Projet de Réussite Éducative (PRE)
- 2015 - Ville amie des enfants
- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- 2015 - volet éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et désormais du Contrat de ville de l'Agglomération de Grand Paris Sud-Sénart
- 2016 - Projet éducatif du territoire (PedT), qui en intègre en 2018, le Plan mercredi

Le projet éducatif de territoire (PEDT) de Moissy-Cramayel n'a donc pas vocation à créer ou à mettre en place des activités périscolaires puisqu'elles existent déjà depuis de nombreuses années, mais à approfondir le sens et l'offre éducative.

Un PEDT incluant le Plan mercredi

La ville de Moissy-Cramayel s'inscrit tout naturellement dans la loi de Refondation de l'école de la République et dépose un avant-projet dès mai 2017, ce qui lui permet de signer la première convention PEDT départementale en septembre 2017.

Toutefois pour respecter le résultat de la concertation locale sur le temps scolaire, la ville applique à la rentrée 2018, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le plan mercredi a ainsi été pleinement intégré dans le PEDT 2018-2021 de Moissy-Cramayel, puisqu'il s'agissait de maintenir notre démarche éducative collaborative et de réaffirmer l'engagement de chaque signataire à poursuivre l'objectif unique et ambitieux de la communauté éducative du territoire, qui demeure :

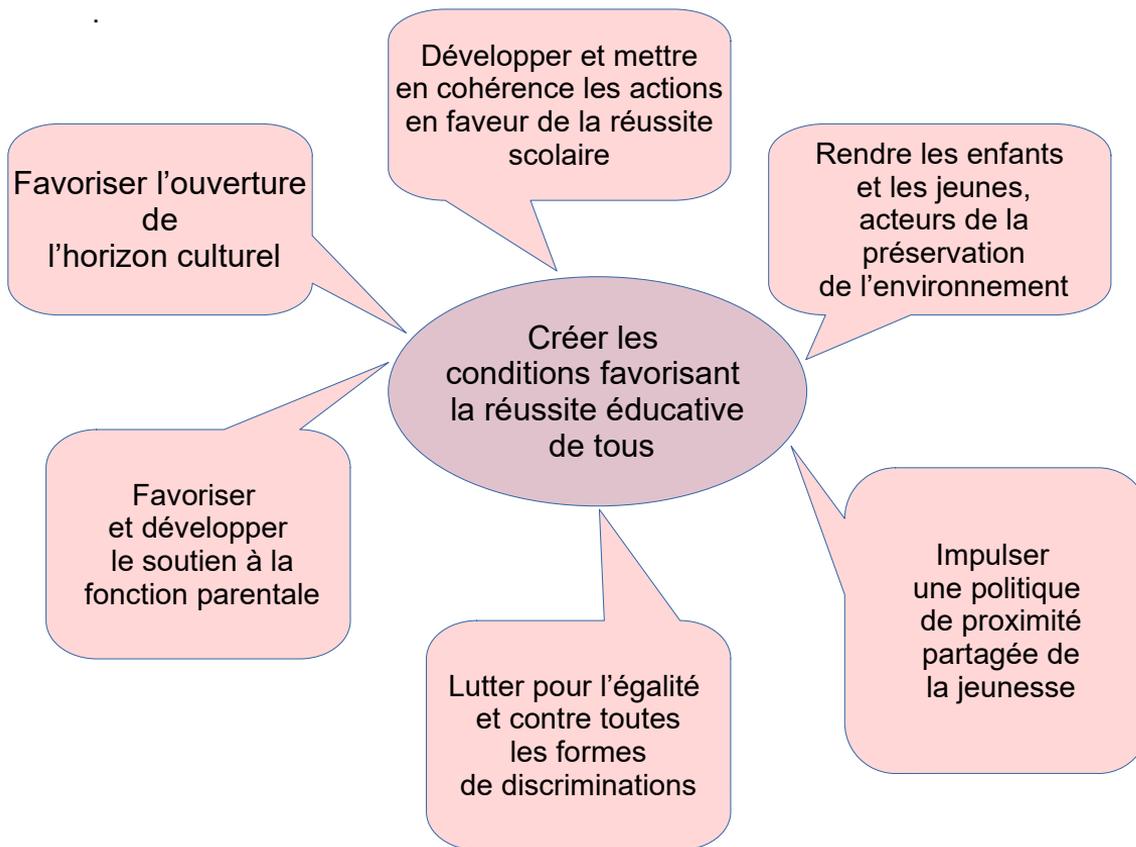
La réussite éducative de tous les Moisséens

Cette visée éducative s'appuie toujours sur une cohérence éducative territoriale facilitant la réussite éducative du jeune dans un premier temps et sa réussite sociale dans un second temps. Or la réussite éducative puis sociale, dans notre société, est difficilement détachable de la réussite scolaire. Et cette dernière est souvent liée à la qualité et la densité de l'ouverture de l'horizon culturel des personnes, du soutien et de l'investissement de leur entourage dans l'accompagnement scolaire ainsi que la motivation même du jeune dans son parcours scolaire. De plus, l'éco-citoyenneté dorénavant indissociable des valeurs humanitaires nécessaires à la construction d'un monde meilleur est devenue le 6ème axe opérationnel du PEDT 2018-2021.

Une visée éducative commune pour un objectif unique

- Créer les conditions favorisant la réussite éducative de tous les moisséens
- L'ensemble des partenaires du PEDT se sont accordés sur une visée commune. Ce travail se traduit par un accord sur des valeurs éducatives à promouvoir par le biais de toutes les actions et quel qu'en soit le cadre, sans se résumer à un catalogue d'actions.
- Les membres du comité de pilotage du PEDT souhaitent que le Projet Éducatif Territorial ne porte pas uniquement sur les temps libres de l'enfant ou du jeune mais qu'il réponde à l'ambitieux projet de faire de notre ville un espace éducatif cohérent.
- Cette cohérence éducative, soutenue et portée par l'ensemble des partenaires doit permettre l'épanouissement de l'individu tout au long des différentes étapes de sa vie. Elle facilite ainsi sa réussite éducative dans un premier temps et sa réussite sociale dans un second temps tout en développant son apprentissage progressif de l'éco-citoyenneté.

La déclinaison en 6 axes de notre objectif



Pourquoi 6 axes ?

La visée éducative de notre PEDT s'appuie sur une cohérence éducative territoriale facilitant la réussite éducative du jeune, puis sa réussite sociale. Cette dernière est très en lien avec la qualité et la densité de l'ouverture de l'horizon culturel des personnes, du soutien et de l'investissement de leur entourage dans l'accompagnement scolaire ainsi qu'à la motivation du jeune dans son parcours scolaire. Enfin, l'éco-citoyenneté est indissociable des valeurs humanitaires nécessaires pour offrir aux futurs générations un monde où ils pourront vivre et non survivre.

Les principes et objectifs du PEDT

Le PEDT de la ville couvre l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, de la crèche au lycée voire au-delà. Le Plan mercredi concerne les enfants de la maternelle au CM2, le mercredi hors vacances scolaires.

Il mobilise toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants hors temps scolaire.

Il contribue à une politique de réussite éducative concertée, construite avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour atténuer les inégalités sociales, scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

A l'initiative de la ville, il permet notamment un partenariat avec les services de l'État, pour soutenir des actions définies en fonction des besoins identifiés du territoire.

Il favorise les échanges entre les acteurs dans le respect des compétences de chacun d'entre eux

Le PEDT de Moissy

- Concerne l'ensemble de la ville
- Intègre le « Plan mercredi » au bénéfice des enfants de la maternelle au CM2, les mercredis hors vacances scolaires
- signé pour 3 ans, soit de 2022 à 2025
- Il concerne le public des enfants de 3 mois jusqu'à 25 ans
- Il est élargi aux 3 temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire

L'esprit du PEDT

- **Appréhender l'éducation de manière globale** nécessite l'implication d'une pluralité d'acteurs (Etat, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, familles....) et concerne de larges domaines : enseignement, loisirs, culture, activités socio-éducatives, santé, formation... Aussi convient-il de faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique en facilitant l'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs sur lesquels elles s'appuient. Cette logique s'inscrit dans un processus de modernisation de l'action publique et nécessite une structuration du partenariat (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, coproduction des orientations générales et évaluation collective).
- **La notion de réussite éducative**, au sens large du terme, renvoie implicitement à l'épanouissement de l'enfant et du jeune dans un premier temps, à sa réussite sociale par la suite, en tant qu'individu évoluant dans notre société.

Or cet épanouissement et cette évolution sociale sont indissociables de l'acquisition de compétences, de savoir-faire et de savoir-être. Elles s'acquièrent auprès de divers acteurs éducatifs durant les différents temps de vie de l'enfant. Il convient donc de favoriser la complémentarité et la cohérence de ces divers temps de vie.

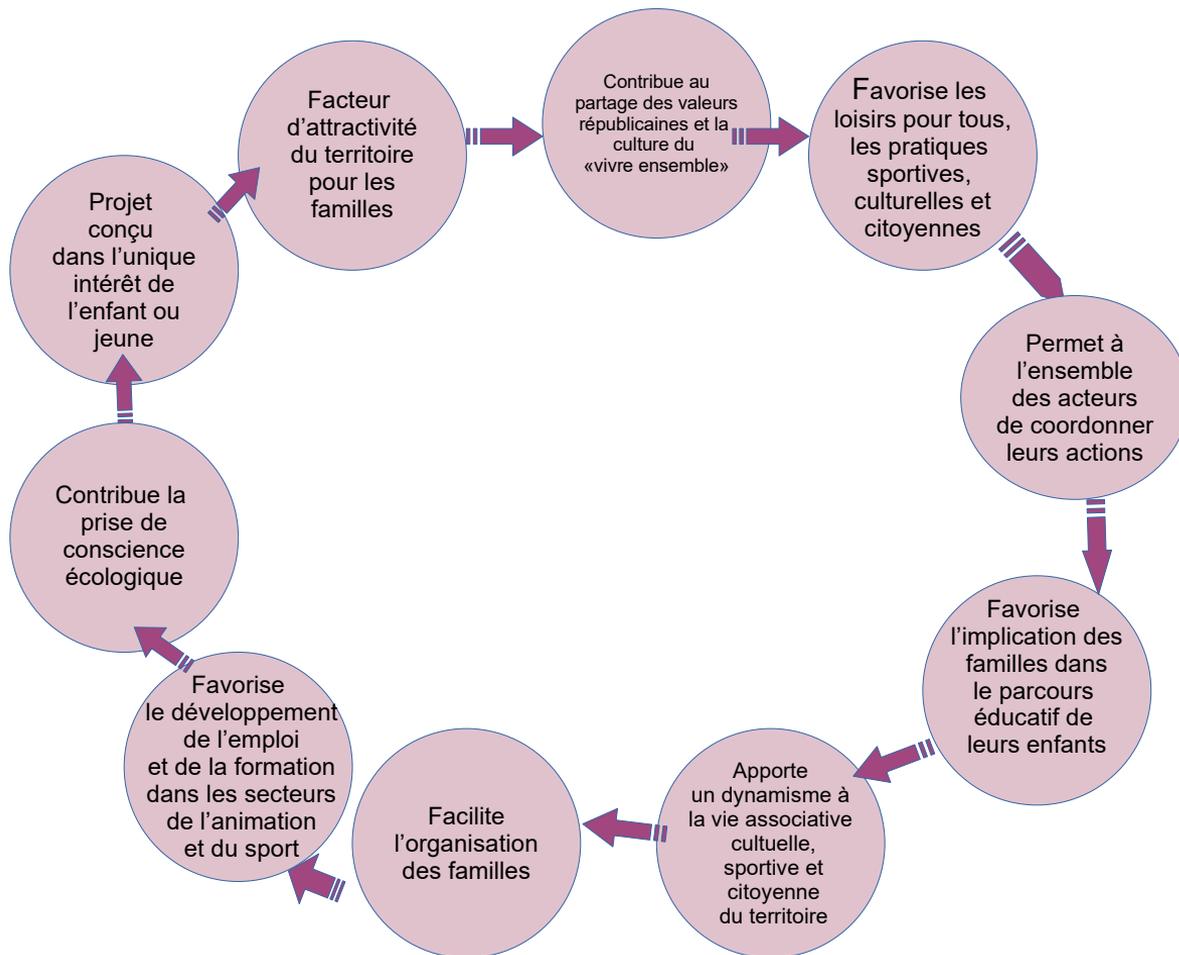
En effet, la qualité et la cohérence de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influent largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

L'esprit du PEDT

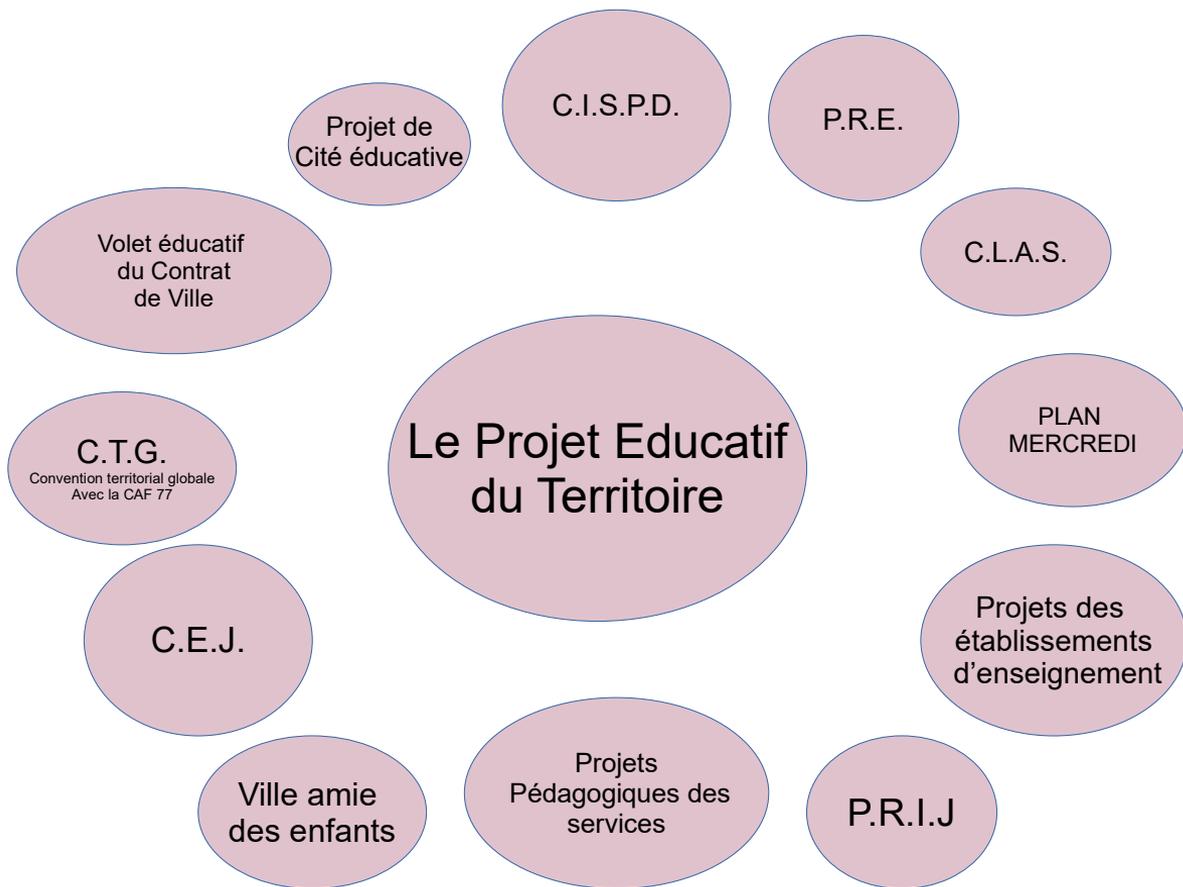
- A cette qualité, il convient de favoriser l'accès à différentes pratiques culturelles, artistiques, scientifiques, environnementales, sportives... différentes activités qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition et le développement personnel.
- A cette cohérence, il convient de réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale en favorisant les initiatives pouvant améliorer la communication avec les structures éducatives et visant un réel partenariat avec les institutions, qui ont pris conscience de la nécessité de transformer les modes de relations avec ces familles.
- Enfin l'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge voulue, de responsabilités.
- Il appartient à chaque adulte référent de mettre en place les conditions de la participation des enfants et des jeunes (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...) et d'amener ce public à s'appropriier leurs espaces de vie et à agir sur leur environnement.

« Ni la contrainte, ni la sévérité, ne vous ouvriront l'accès de la vraie sagesse, mais bien l'abandon et une joie enfantine. Quoi que ce soit que vous vouliez apprendre, abordez-le avec gaieté. »

Henry David Thoreau



Le PEDT est un outil au service de la réussite et du bien être des enfants et jeunes



Les dispositifs en appui du PEDT

Les partenaires du PEDT

Les enfants et les
jeunes

Les parents
d'élèves

Les associations
locales,
départementales
et nationale

Les personnes
ressources
(bénévoles,
professionnels...)

Les services
préfectoraux
(politique de la ville)

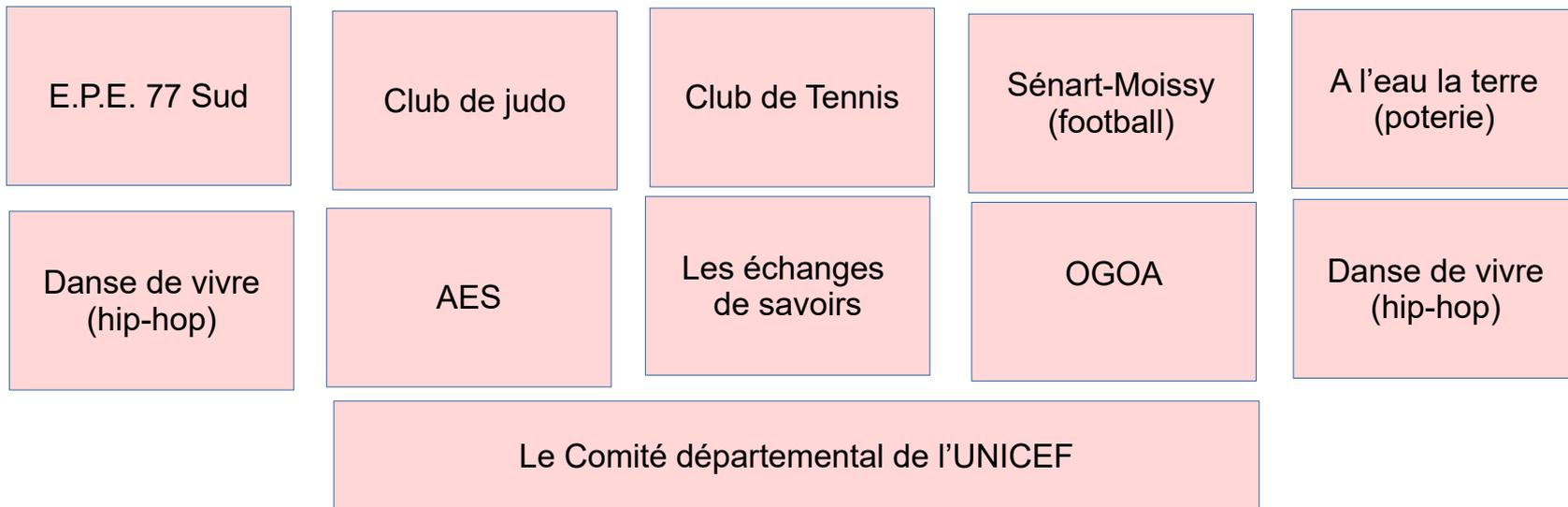
Les services de
l'éducation
nationale incluant la
DDCS

L'ensemble des
services
municipaux et du
C.C.A.S.

Les services
départementaux
et la CAF 77

Grand Paris
Sud Sénart
et
les collectivités
locales

Quelques associations et personnes ressources du PEDT :



Les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie a quelque peu réduit les activités partenariales avec le monde associatif en 2020/2021.



Les orientations du PEDT 2022-2025

Les perspectives éducatives du PEDT 2022-2025

Les membres du comité de pilotage, sur la base du diagnostic partagé, choisissent de s'accorder sur les orientations et perspectives éducatives, à développer ou à poursuivre, pour la durée du PEDT 2021-2024, à savoir :

- Développer les rencontres interprofessionnelles pour rechercher la plus grande complémentarité et cohérence entre les divers projets éducatifs
- Favoriser les passerelles entre les projets d'école, les projets extrascolaires et les interventions associatives
- Promouvoir la persévérance scolaire et favoriser la confiance et l'estime de soi.
- Maintenir un soutien individualisé pour les situations difficiles (PRE)
- Poursuivre le développement des collaborations locales avec le monde associatif pour élargir l'horizon culturel des enfants et jeunes
- Développer les débats sur des thématiques éducatives ou sociétales en faveur des parents et professionnels
- Développer des activités de qualité en cohérence avec les enseignements scolaires.

Les perspectives éducatives suite

- Valoriser la créativité des enfants et des jeunes, et les accompagner dans leurs projets et initiatives
- Valoriser tout projet élaboré par les enfants et jeunes ne mode collaboratif et au sein des établissements
- Favoriser la stabilité des équipes éducatives et leur formation
- Développer le partenariat sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune
- Favoriser l'innovation éducative dans tous les domaines
- Poursuivre le développement de l'éducation à l'image (ressources du cinéma La Rotonde)
- Promouvoir le « bien vivre ensemble » et développer l'esprit citoyen et la notion de laïcité
- Développer l'esprit critique, la capacité de jugement, notamment à l'égard de l'espace virtuel des réseaux sociaux
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux conséquences du harcèlement et des violences en milieu scolaire ou périscolaire.

Les orientations du Pedt 2022-2025

Compléter de 3 orientations notre projet éducatif moisséen :

- 1) Créer une dynamique cohérente pour prendre en compte les besoins du public 18-25 ans, accompagner les initiatives des jeunes adultes et favoriser leur intégration sociale et professionnelle ;
- 2) Amélioration constante des conditions d'accueil sur tous les temps de l'enfant, par la formation des personnels et de leurs conditions de travail, et la sensibilisation des éducateurs du territoire ;
- 3) Promouvoir la conscience écologique d'appartenir à un environnement, appréhender le devoir de le préserver et le droit de jouir d'un environnement sain.

1) Répondre aux aspirations des jeunes de 12 à 25 ans

Les jeunes aspirent pleinement à prendre leur place au sein de la société, ce que souligne l'enquête réalisée à la demande de la municipalité, en 2019/2020, par le CRPVE (centre de ressources politique de la ville en Essonne).

Si le besoin principal des 18-25 ans des quartiers populaires, tout comme de l'ensemble de la jeunesse, reste celui de l'utilité sociale (se sentir appartenir à une société à laquelle on contribue et dont on reçoit en retour). Cela passe nécessairement par l'insertion sociale et par la reconnaissance sociale. Ainsi, 73% des jeunes ayant répondu à l'enquête souhaitent de « l'aide pour trouver un emploi ou une formation ». Néanmoins et parallèlement, ils sollicitent d'autres besoins que l'emploi en lui-même notamment du soutien pour accompagner leurs projets et aspirations.

Aussi et dès 2021, le service jeunesse se restructure en 2 pôles à destination des 12/17 ans déjà intégré dans le PEDT, renforcé par une nouvelle équipe dédiée aux 18/25 ans, qui oeuvra sur 2 objectifs opérationnels :

Favoriser l'accès aux droits des jeunes:

- 1/ l'emploi et la formation
- 2/ Logement et démarches administratives
- 3/ La santé, prévention des risques addictifs et de la cyber-vulnérabilité

Favoriser l'épanouissement des jeunes et consolider leur appartenance en tant qu'acteurs de la ville

- 1/ Accompagner les jeunes vers l'émancipation
- 2/ Accompagner et coordonner les initiatives jeunes
- 3/ citoyenneté et accès à la culture

Si le PEDT 2018-2021 concernait prioritairement les 0-17 ans, toutefois de nombreuses actions et plusieurs dispositifs éducatifs de la ville et de ses partenaires (Contrat de Ville, PRIJ,...) visaient déjà les Jeunes adultes au-delà de 18 ans.



Le projet 18 à 25 ans

Une équipe composée d'un coordinateur et de 2 animateurs : 1 contrat adulte-relais recruté par la ville, et 1 adulte-relais CA-PES (Collectif d'Acteurs-Parcours Emploi-Sénart), employé par l'agglomération Grand Paris Sud, aura pour mission d'aller au-devant des publics les plus éloignés de l'employabilité.

Outre la problématique de l'emploi et insertion, l'équipe repèrera et identifiera les demandes des jeunes en matière de loisirs, d'accès aux droits (logement, santé, actes administratifs). Par ailleurs, elle mobilisera et accompagnera les jeunes vers les acteurs locaux suivant la thématique concernée, ou initialisera des actions pertinentes pour répondre aux besoins ainsi repérés.

Pour faciliter un accueil de qualité et garantir une large plage horaire d'ouverture de cette structure, les locaux situés au sein du service jeunesse « ados » ainsi qu'au centre social « espace arc en ciel » feront l'objet d'une mutualisation. Les 2 sites d'accueil, recevant l'espace multimédia, les permanences, certaines activités et les rendez-vous sont implantés au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville « Lugny-Marronniers-centre ville ».

Cette implantation au cœur du quartier prioritaire assurera une proximité du public le plus défavorisé, facilitera le contact et permettra d'établir rapidement une identification de ces lieux ressources, favorisant ainsi l'établissement d'un lien de confiance.

D'autres locaux spécifiques seront également à disposition de ce projet suivant les activités demandées et mises en place par les jeunes (studio d'enregistrement, salle de danse, salle polyvalente, salle de sports...).

- Des aides aux projets en faveur des jeunes et des associations porteuses de projets jeunes
- Implication de tous les services municipaux, dans la démarche et l'accompagnement des actions et projets

Les acteurs du projet 18-25 ans

Service jeunesse

Offre de loisirs pour mineurs
Projets BAFA permis
Organise des mini-séjours
Développe le soutien scolaire aux collégiens et lycéens

MEF, PIJ et ADSEA mission locale

Emploi, formation, logement, aides sociales, orientation, information, permanences, forums (visites et/ou organisation)

Service Espace Arc en Ciel

Animateur social jeunesse
Débat, expression, temps conviviaux sur les sites barbecues
Participe aux manifestations en pied d'immeuble

Services culturels

Répétitions (musique, danses...)
Ateliers d'arts plastiques en appui aux associations
Spectacles, festivals, expositions, gala, concerts

Le coordonnateur et l'adulte relais

Organisent, coordonnent services et associations
Relais avec les jeunes, veille réseaux et communication.
Ils seront les interlocuteurs de L'adulte relais de GPS

Service des sports

Manifestations sportives et ateliers sportifs en appui des associations
(Ex: Moissy-Cup)

Ressources humaines

JOB été
Stages 3^{ème}
Stage en collectivité
Services civiques
Stage en alternance

Les services de la ville travaillent en synergie sur ces thématiques afin que l'offre soit coordonnée, variée et présente sur l'ensemble du territoire, à des créneaux horaires en adéquation avec le public cible, avec l'appui de certaines associations (subvention supplémentaire dans le cadre d'aide aux projets)

Le coordinateur et son équipe, assurent un contact permanent avec ces jeunes lors de toutes ces rencontres et rencontres informelles ainsi qu'une veille informatique des réseaux sociaux (veille partagée par l'ensemble des services) et une communication adéquate de l'offre via ces réseaux

2) Amélioration constante des conditions d'accueil sur tous les temps de l'enfant

La qualité de l'accueil passe nécessairement par de bonnes conditions de travail pour les personnels des écoles (ATSEM, animateurs).

Ainsi, pour permettre un cadre professionnel favorisant le potentiel des équipes d'animation, la municipalité intègre dans le temps de travail annualisé des animateurs, des temps de préparation hors tâches d'encadrement :

- pour les personnels encadrant le temps de la pause méridienne : 1H hebdomadaire ;
- pour les personnels encadrant les ALSH, au minimum 4,5h hebdomadaires.

Les ATSEM ont une heure de préparation hors encadrement par semaine, 23h30 dans l'année pour des évènements ou actions spécifiques en collaboration avec les équipes enseignantes : kermesses, participation conseil d'école.... et 11h30 pour des réunions de service.

Les personnels des structures petite enfance bénéficient également de formations et d'une « journée pédagogique » pour échanger collectivement sur leurs pratiques professionnelles réunissant notamment toutes les assistantes maternelles de la crèche familiale. De plus, le relais petite enfance (RPE) organise à l'échelon local, la professionnalisation des assistantes maternelles en lien avec les services départementaux (PMI).

De plus et pour garantir un accueil de qualité sur tous les temps de l'enfant et dans un constant souci de favoriser la montée en compétences de son personnel (ATSEM, Animateurs), la commune encourage la formation continue de son personnel et les préparations aux examens et concours (CAP petite enfance, BAFD...). Différentes formations sont également organisées en interne en partenariat avec le CNFPT ou d'autres organismes (SESSAD, association Colosse aux pieds d'argile).

Dans une volonté de complémentarité éducative, la sensibilisation aux besoins spécifiques de tous les enfants et jeunes, fait aussi l'objet d'évènements particuliers ou de temps de sensibilisation communs avec les partenaires éducatifs (éducation nationale, associations, parents...).

2.1 Sensibiliser pour lutter contre toutes les formes de discrimination, et construire une société inclusive

Chaque référent de site est en possession des PAI des enfants rencontrant des difficultés de santé et en mesure d'appliquer les préconisations médicamenteuses prescrites par le médecin

Les enfants porteurs d'un handicap ont toute leur place auprès de leurs camarades sur ces temps libres. Un entretien préalable avec les parents doit permettre la transmission de toutes les informations nécessaires aux attitudes et habitudes de l'enfant.

Si le handicap est particulièrement lourd, et dans la mesure où l'enfant n'a pas une attitude particulièrement agressive et non prévisible qui pourrait remettre en cause l'intégrité des autres enfants, un renfort de l'encadrement peut être sollicité par le responsable.

Un partenariat avec le SESSAD 77, organisme spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap, permet de proposer aux personnels municipaux (animateurs, ATSEM), un cycle de formation visant à faciliter, sur les temps périscolaires et extrascolaires, l'accueil des enfants présentant des troubles du comportement ou du spectre autistique.

Il s'agit de mener au côté d'autres acteurs éducatifs, la lutte contre toutes les formes de discriminations, pour que demain soit plus égalitaire.

La mise à disposition d'équipements et moyens municipaux, favorise l'émergence d'évènements de sensibilisation au handicap notamment : handi-day, action jeunesse « tous ensemble », sensibilisation des collégiens de la Boétie...



2.2 Lutter collectivement contre le harcèlement et le cyber-harcèlement

Sensibiliser les parents et les éducateurs afin qu'ils puissent mesurer la gravité de ces agressions répétées

Faire que chaque adulte en situation d'encadrement soit vigilant sur ces situations

Sensibiliser les jeunes aux conséquences de ces comportements violents tant pour la victime que pour le harceleur.

Aider l'enfant ou jeune à gérer ses émotions et non à les exprimer par la violence envers l'autre.

Détecter rapidement et traiter immédiatement ces comportements doit être la préoccupation de l'ensemble des adultes qui encadrent les enfants et les jeunes au quotidien, pour réduire les effets délétères de ce fléau.

L'outil culturel de la Rotonde permet de proposer aux personnels des écoles (dont les équipes enseignantes), des séances cinéma sur la thématique du harcèlement en milieu scolaire, et de sensibiliser les jeunes et leur parents.

La participation des familles à des ateliers de sensibilisation ou la mise en place de formation à destination des personnels municipaux seront proposés en 2022.

Proposer aux enfants et jeunes des jeux de rôles pour les amener à mesurer les conséquences de certains comportements.

Organiser une veille des réseaux sociaux et lutter collectivement contre le cyberharcèlement, sachant 1/4 des collégiens en auraient été victimes, et notamment les jeunes filles.

2.3 Lutter contre la discrimination de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants

Sensibiliser les éducateurs afin qu'ils puissent mesurer la gravité de ces agressions sexuelles et sexistes

Faire que chaque adulte en situation d'encadrement soit vigilant sur les stéréotypes de genre.

Sensibiliser les enfants et les jeunes au respect de soi et aux droits des enfants et de chacun.

Aider les enfants et les jeunes à développer leurs compétences psychosociales.

Développer la capacité d'écoute de chaque éducateur, afin que la parole de l'enfant soit prise en compte dans tous les lieux de vie : école, centre de loisirs, lieu de pratique sportive...

Chaque adulte en situation d'encadrement doit être en capacité d'alerter sur une situation de violence à l'égard d'un mineur (maltraitance, harcèlement, agression physique...).

Depuis 2019 et à travers un programme annuel de lutte contre les discriminations, une chargée de mission égalité sensibilise les personnels municipaux et notamment ceux qui encadrent les enfants et les jeunes, sur les grands et petits méfaits des stéréotypes de genres.

La participation des familles à des ateliers de sensibilisation et des formations à destination des personnels municipaux en situation d'encadrement de mineurs (assistantes maternelles, animateurs, ATSEM...) sont proposés depuis 2020 et se poursuivront sur toute la durée du PEDT : qu'est ce que le consentement, qu'est ce que le sexisme, sortir des discriminations genrées....etc...

Ces thématiques sont également abordées avec les enfants et les jeunes de manière adaptée pour les sensibiliser dès le plus jeune âge : pièce de théâtre sur le consentement, espaces de jeux non genrés... distribution de livret Unicef sur les droits de l'enfant dans les centres de loisirs.

Un livre choisi avec les équipes enseignantes des classes de CP, est offert aux élèves, chaque année en novembre. Il est remis par les élus référents de chaque école et aborde les notions de conscience de soi, d'empathie envers les autres, ...

3) La transition écologique

Pour accompagner le projet de la ferme urbaine initié en 2018, un volet pédagogique débutera en 2022, avec des visites guidées par le maraîcher et des ateliers destinés au public des centres de loisirs, pour découvrir comment poussent les légumes bio qu'ils mangent à la restauration scolaire.

Le service de la restauration scolaire engagera avec le chargé de mission transition écologique de la commune, un travail sur la gaspillage alimentaire. Une première expérience de compostage des déchets alimentaires a déjà débuté en restauration scolaire depuis la rentrée 2021.

Un projet de "Quartier comestible" est à l'étude dans le quartier de Lugny (QPV), sur la base d'un partenariat entre le centre social et les écoles du secteur à travers des chantiers participatifs.

L'année prochaine sera placée sous le signe de la bio-diversité avec le démarrage de l'atlas de la bio-diversité communal. Portée par une association, cette atlas s'appliquera à recenser sur une année les différentes espèces florales et faunistiques présentes sur le territoire. Ces inventaires feront participer les scolaires et les particuliers à travers des animations, des sensibilisations, des suivis naturalistes...

Une première Fête de la Nature s'est déroulée en 2021, malgré les contraintes sanitaires, et devrait se pérenniser ce qui sera l'occasion de présenter les projets et réalisations artistiques des enfants des centres de loisirs, sur la thématique de la transition écologique.

Il s'agit de favoriser l'éducation à l'écologie et l'éveil à la conscience écologique, pour permettre à chaque jeune de trouver un rôle à jouer pour devenir acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du développement durable.





MOISSY
CRAMAYEL

**Les membres du
comité de pilotage**

Les membres du comité de pilotage :

Mme CHOQUER-MARCHAND
Directrice de la C.A.F.
de Seine-et-Marne

Mme BAPTISTA
Préfète de Seine-et-Marne
Déléguée à l'égalité des
chances

M. PARIGI
Président du Conseil
Départemental
de Seine-et-Marne

Mme LAROCHE,
Directrice de la Maison des
Solidarités de Sénart

M. CHIANALE
Proviseur du Lycée
La Mare carrée

Mme MOUGHAMIR
Inspectrice de l'Education
Nationale

Mme DEBUCHY
Directrice Académique
des services de l'Education
Nationale

Mme BLANC
Conseillère technique
et pédagogique supérieure
jeunesse

Mme VANDALLE
Principale
Collège les Maillettes

Mme MOUTEL
Principale
Collège la Boétie

M. KANE, délégué
de la Préfète

Mme BOLLUT
Délégué politique
de la ville de Sénart

Associations de parents
d'élèves (FCPE)

Les élus du
Conseil local junior

Mmes les directrices
et M.le directeur
Écoles publiques de la commune

Mmes et MM. les présidents
associations et Mme GRENET
Déléguée de l'UNICEF 77

Les membres du comité de pilotage - suite

Mme DENEUX,
Conseillère municipale
en charge de la
restauration

M. NECKER
Maire-adjoint en charge des
solidarités

Mme MOISE,
Maire-adjointe en charge de
l'éducation et de la
Culture

Mme MAGNE
Maire

M. DELPY,
Maire-adjoint en charge
du sport

Mme DEMOULIN
Maire-adjointe en charge
du développement
durable

Mme EYAMO,
Conseillère municipale
en charge de la
petite enfance

Mme LEMEUR,
Maire adjointe en charge
de la jeunesse

Mme LAWIN,
Conseillère municipale
en charge de la réussite
Éducative et lutte contre
les violences à
l'école

Mme AFOUF
Conseillère municipale
déléguée à la laïcité et
Lutte contre les
discriminations

M. SOYER,
Conseiller municipal
délégué à l'égalité
femme/homme

M. GUEYE,
Maire-adjoint, référent
du GS Les Hauldres

Mme RIODIN,
Conseillère municipale
en charge de l'animation
EAC

M. CANARD,
Conseiller municipal
en charge de la
vie associative

Mme REGANHA
Conseillère municipale
référente du GS Fosse
Cornue

Mme THEBAULT
Conseillère municipale
référent du GS Les Grès

M. LAWIN
Conseiller municipal
référent du GS Jatteau

Les membres du comité de pilotage - suite

Mme LAVECHIN
Responsable du service
enfance

Mme MAISONNEUVE
Directrice centre de loisirs
Jatteau
M. BARRET
Directeur adjoint

M. DELAVAL
Directeur centre de loisirs
Lugny
Mme LOUCHET
Directrice adjointe

Mme BLERVAQUE
Directrice centre de loisirs
Chanteloup
Mme FILLUZEAU
Directrice adjointe

Mme PEROT
Directrice centre de loisirs
Les Grès
M. OESTREICHER
Directeur adjoint

M. GOMEZ
Responsable du
Service
enseignement

Mme CASSAN
Responsable de la
Crèche familiale

Mme CHOISNET
Responsable RPE

Mme CAMACHO
Directrice pôle éducation

Mme SOARES
Responsable du
Multi-accueil
Les coquelicots

Mme GALLIEN
Coordonnatrice
du PRE

M. HASSAIM
Responsable du service
des sports

Mme BICHE
Directrice des
Solidarités

M. GIRAULT
DGA Services à la
population

M. DE SANTI
Directeur
pôle animation

Mme WILLARD
Directrice Culture

Mme ASSELIN
Responsable
du centre social

Mme LOYANT
Chargée de mission
lutte contre les
discrimination

M. DESOUBRIE
Directeur jeunesse

Mme GAVARD
Resp. 18/25 ans

Mme GOUDIABY
Resp. jeunesse

« il a été décidé qu'on reparlerait, dès les petites classes, d'éducation civique, d'honnêteté, de courage, de refus du racisme et d'amour de la République. Il est dommage que l'école ne soit fréquentée que par les enfants. »

André FROSSARD



CONTACT

DIRECTION DU POLE EDUCATION

01 64 88 15 60

education@ville-moissycramayel.fr

www.moissycramayel.fr